

2-2-3 Documents graphiques du concept de base

2-2-3-1 Installations incluses dans le concept de base

Le contenu des installations de génie civil et de bâtiment dans le présent Projet sera le suivant. D'autre part, le détail des composantes des travaux de la 1^{ère} période et de la 2^e période, d'après la division en périodes, est parallèlement indiqué.

Tableau 2-17 Installations incluses dans le concept de base

	Installations	Contenu	Composition	Période des travaux
Génie civil	Terrains à remblayer	Remblayage de la laisse du côté nord-ouest du site Obtention de terrain pour la construction des bâtiments pour les activités connexes (4 bâtiments) et déplacement de l'espace de réparation des filets de pêche et de l'espace de réparation des embarcations de pêche.	Surface 4.200m ² 1 unité	Travaux de 1 ^{ère} période
	Extension du ponton existant comme installation de défense	Elargissement à 10m de large de la largeur de 5 m du ponton incliné existant (long de 100m), en parallèle avec le ponton existant. (extrémités construites en parallèle : ponton horizontal). Partie nouvellement élargie: 95m, renforcement de 5m de la zone demi-tour du ponton existant. Installation de défenses et de poteaux d'amarrage sur la partie élargie.	Elargissement : 95m Renforcement du ponton : 5m	Comme ci-dessus
	Slipway (sur les terrains à remblayer)	Slipway pour l'accès depuis la mer à l'espace de réparation des embarcations de pêche et au terrain remblayé (disposition du côté mer du terrain remblayé).	Longueur 25m Largeur 15m Inclinaison environ 1/10	Comme ci-dessus
	Dragage du point d'ancrage	Excavation partielle pour l'entrée et la sortie du Port du côté sud-est du ponton élargi et pour l'amarrage	Volume creusé env. 90m ³ 1 unité	Comme ci-dessus
Construction	Fabrique de glace	Fabrique de glace à production journalière de 10t et stockage de glace de 10t (réfrigérant: ammoniac) 120 caisses à poisson accessoires (caisses à poisson pour le stockage dans la chambre froide du poisson frais, le transport et comme indicateur de glace: 800mm × 450mm × 270mm (h))	1 unité	Comme ci-dessus
	Chambre froide	Stockage de 2t (surface de plancher 4,5 × 4,5m), température de stockage -10°C max. (comme les installations existantes)	1 unité	Comme ci-dessus
	Réaménagement de la zone de manutention existante	Elargissement des allées de la zone de manutention existante. Réinstallation des supports de manutention. Installation des nouveaux fabrique de glace, stockage de glace et chambre froide.	Surface de plancher concernée 288m ²	Comme ci-dessus
	Hangars de fumage	37 fumoirs/hangar × 2 hangars (spécifications identiques aux installations existantes)	328m ² × 2 hangars	Travaux de 2 ^e période
	Boxes pour les intrants de pêche	24 boxes, en blocs de béton (comme l'installation existante)	180m ²	Comme ci-dessus
	Bâtiments pour les activités connexes	108 sections (2 × 2m par section, toit et plancher seulement, pas de murs)	6 bâtiments Total : 1.008m ²	Comme ci-dessus
	Toilettes publiques	[Hommes (6 cabines + 2 douches) + femmes (6 cabines + 2 douches)/bâtiment] × 2 bâtiments	97,4m ² × 2 bâtiments	Comme ci-dessus
	Hall de vente de poisson frais	Hall de vente de poisson frais avec 72 stands pour la vente (en béton préfabriqué), blocs de béton	594m ²	Comme ci-dessus
	Espace de réparation des filets de pêche	Espace seulement (pas de construction)	env. 1.400m ² 1 section	Comme ci-dessus
	Espace de réparation des embarcations	Espace seulement (pas de construction)	env. 860m ² 1 section	Comme ci-dessus
	Installations de traitement des eaux usées	Fosses septiques traditionnelles 2 fosses pour les 2 bâtiments de toilettes publiques 1 fosse pour le bâtiment de prétraitement de poisson frais 1 fosse pour le hall de vente de poisson frais	1 unité (4 fosses au total)	Comme ci-dessus
	Autres	Réservoir de stockage d'eau 50t, 2 dépôts d'ordures	1 unité	Comme ci-dessus
	Travaux extérieurs	Revêtement : Revêtement de la route intérieure du site et de la partie non revêtue à l'avant des portes (Sur le site 1.437m ² , partie à l'avant des portes 1.040m ²)	1 unité	Comme ci-dessus

2-2-3-2 Plan de la conception de base des installations à construire

(1) Plan de disposition

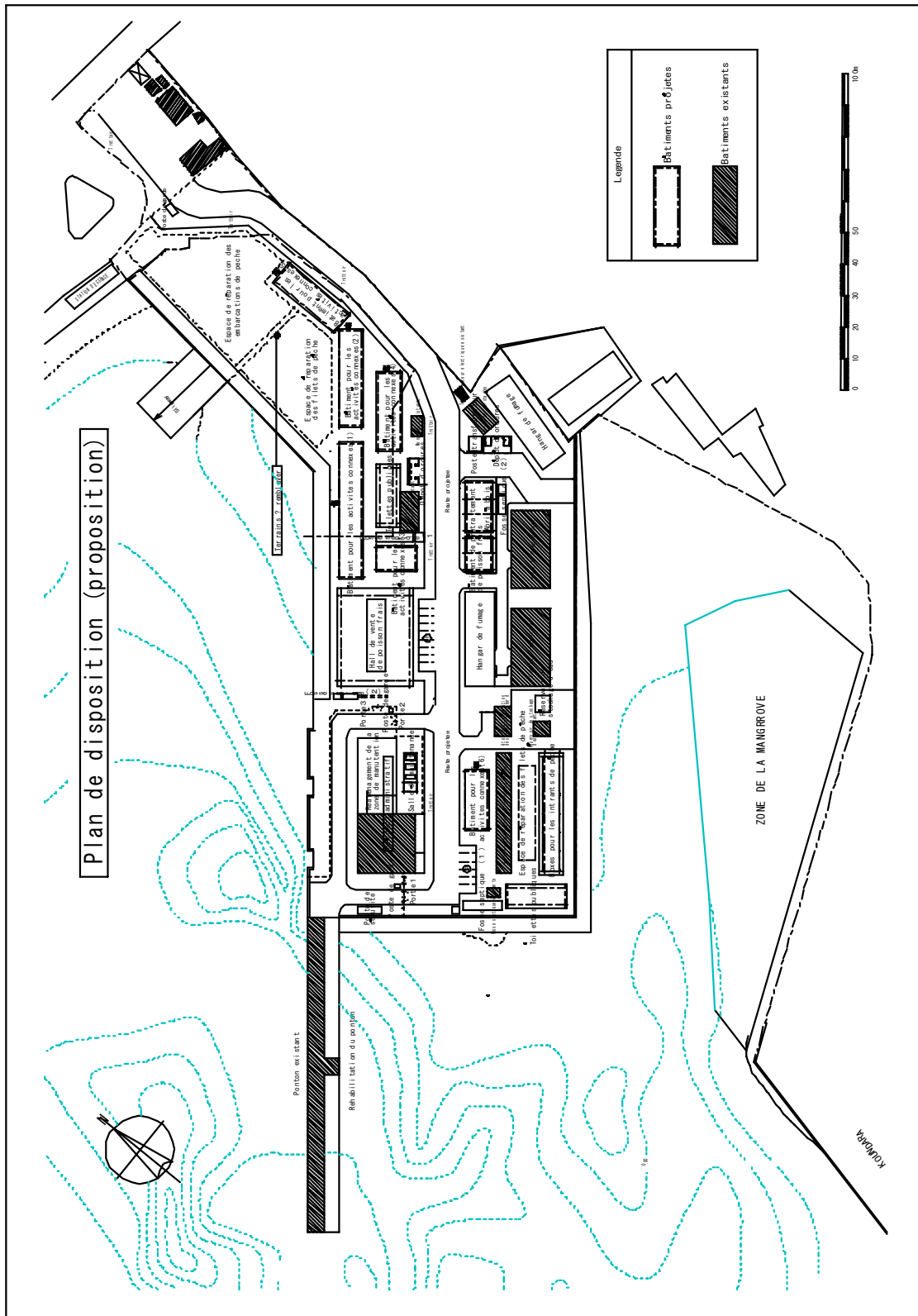
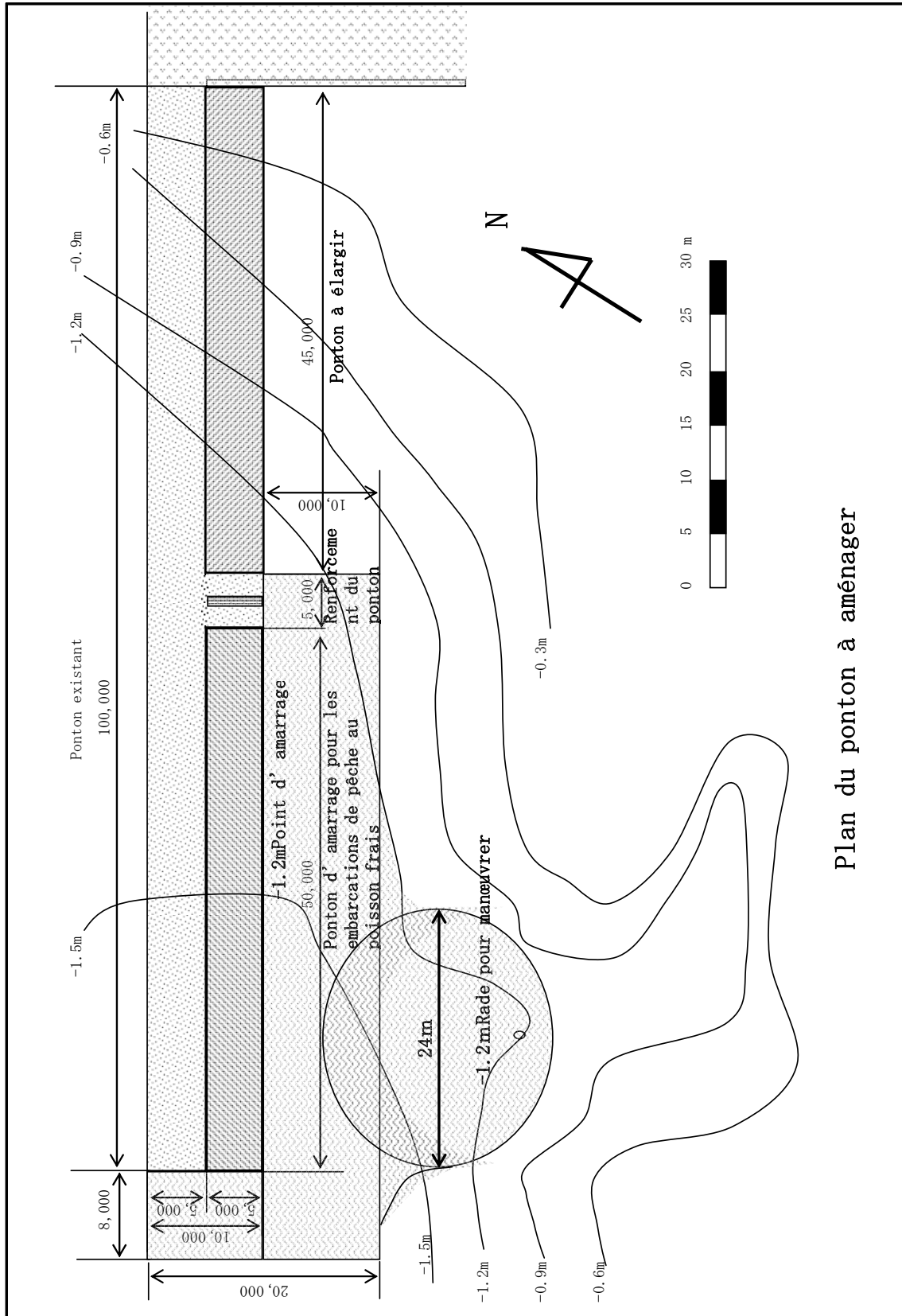


Figure 2-27 Plan de disposition

(2) Plan de la conception de base de génie civil

1) Ponton



Plan du ponton à aménager

Figure 2-28 Plan du ponton à aménager

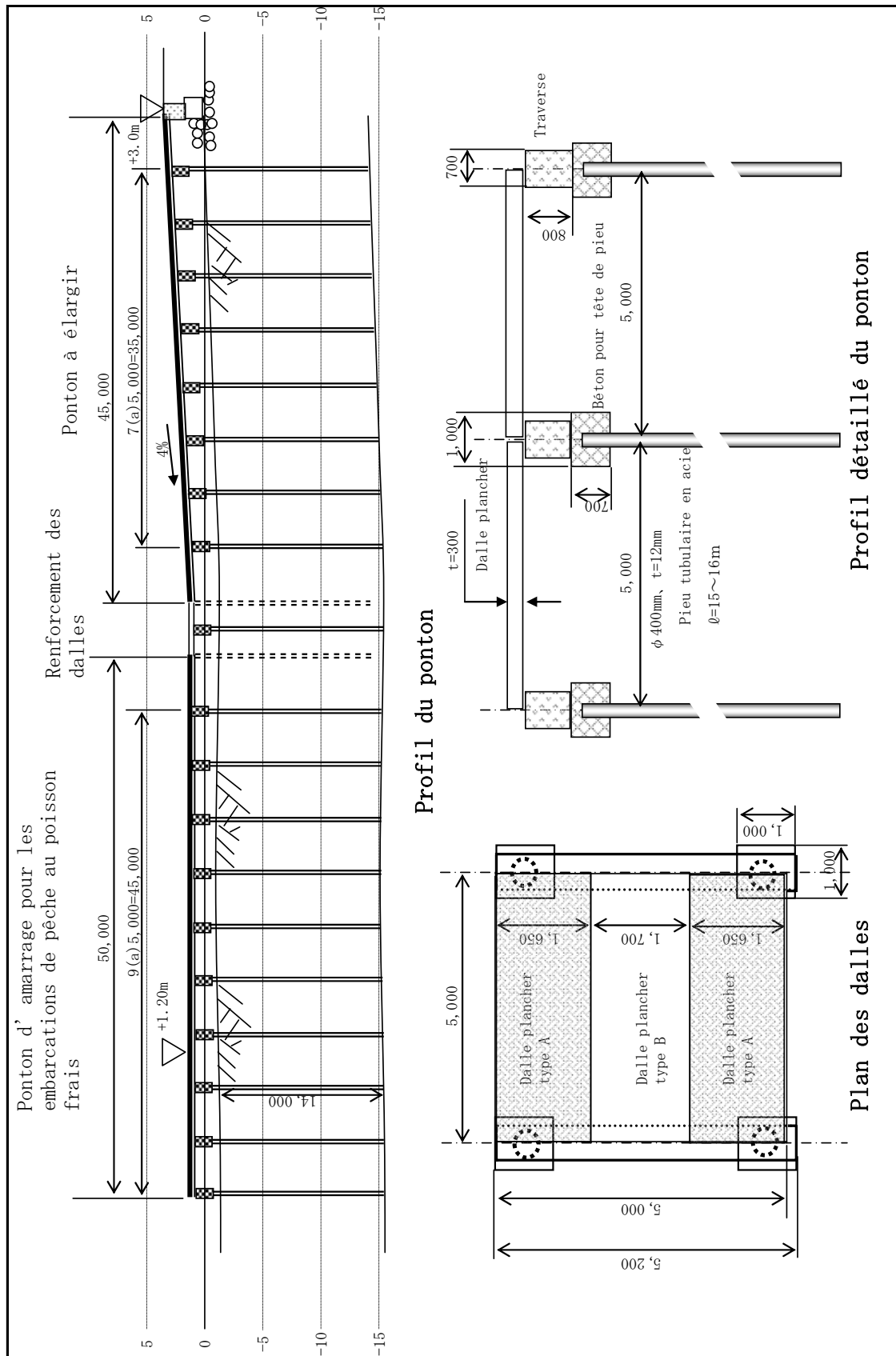


Figure 2-29 Plan du ponton

2) Revêtement vertical

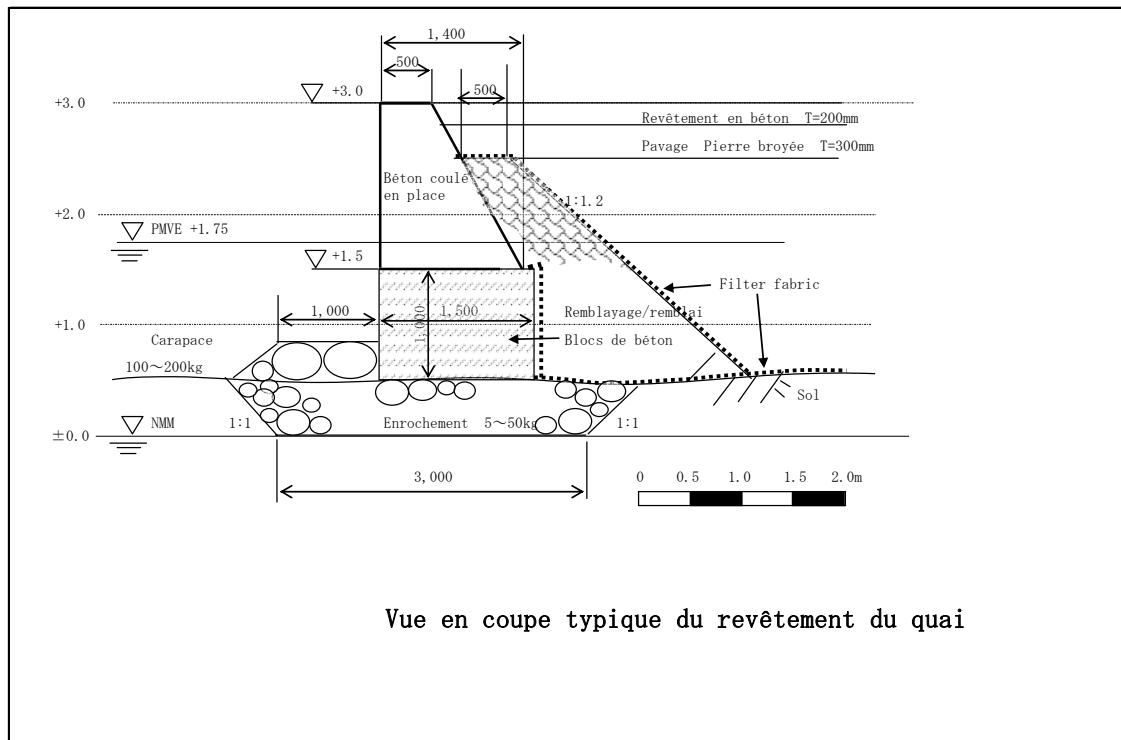


Figure 2-30 Vue en coupe typique du revêtement du quai

3) Slipway

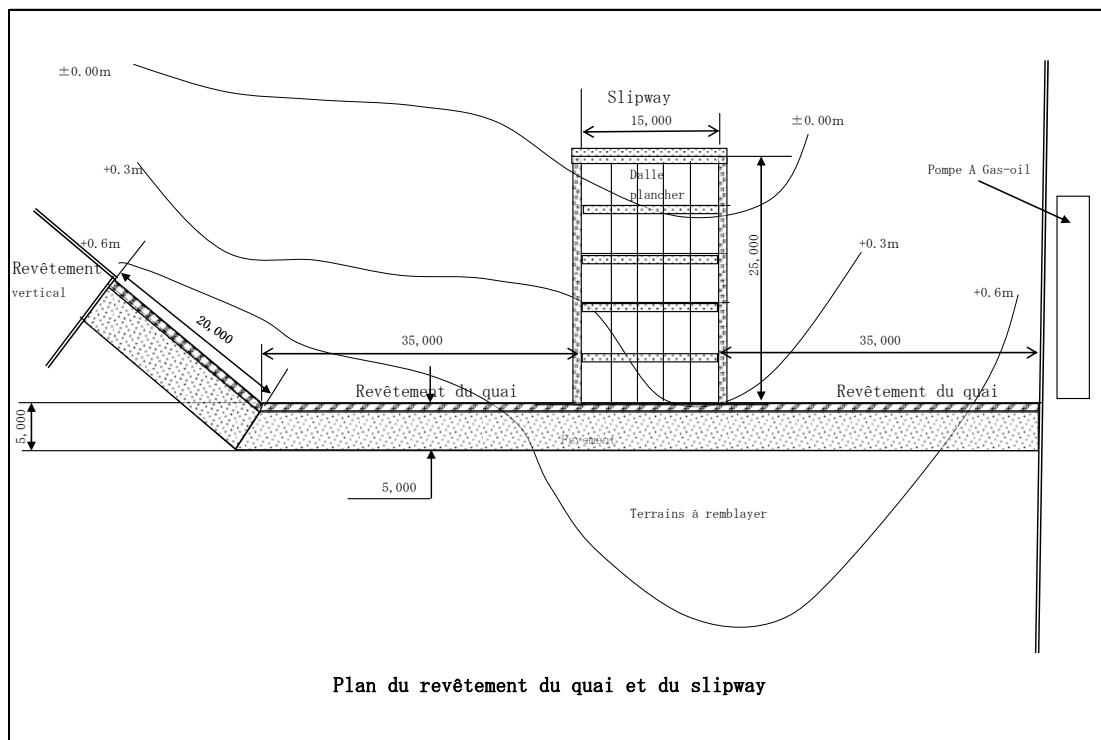


Figure 2-31 Plan du revêtement du quai et du slipway

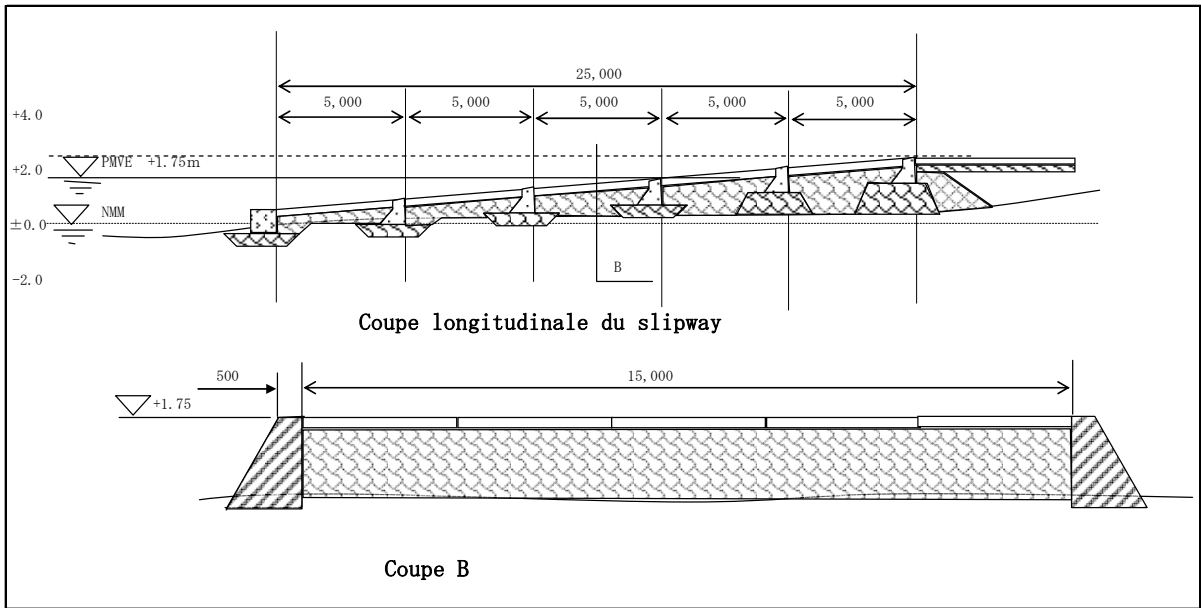


Figure 2-32 Coupe longitudinale du slipway

(3) Plan de la conception de base des installations à construire

1) Zone de manutention

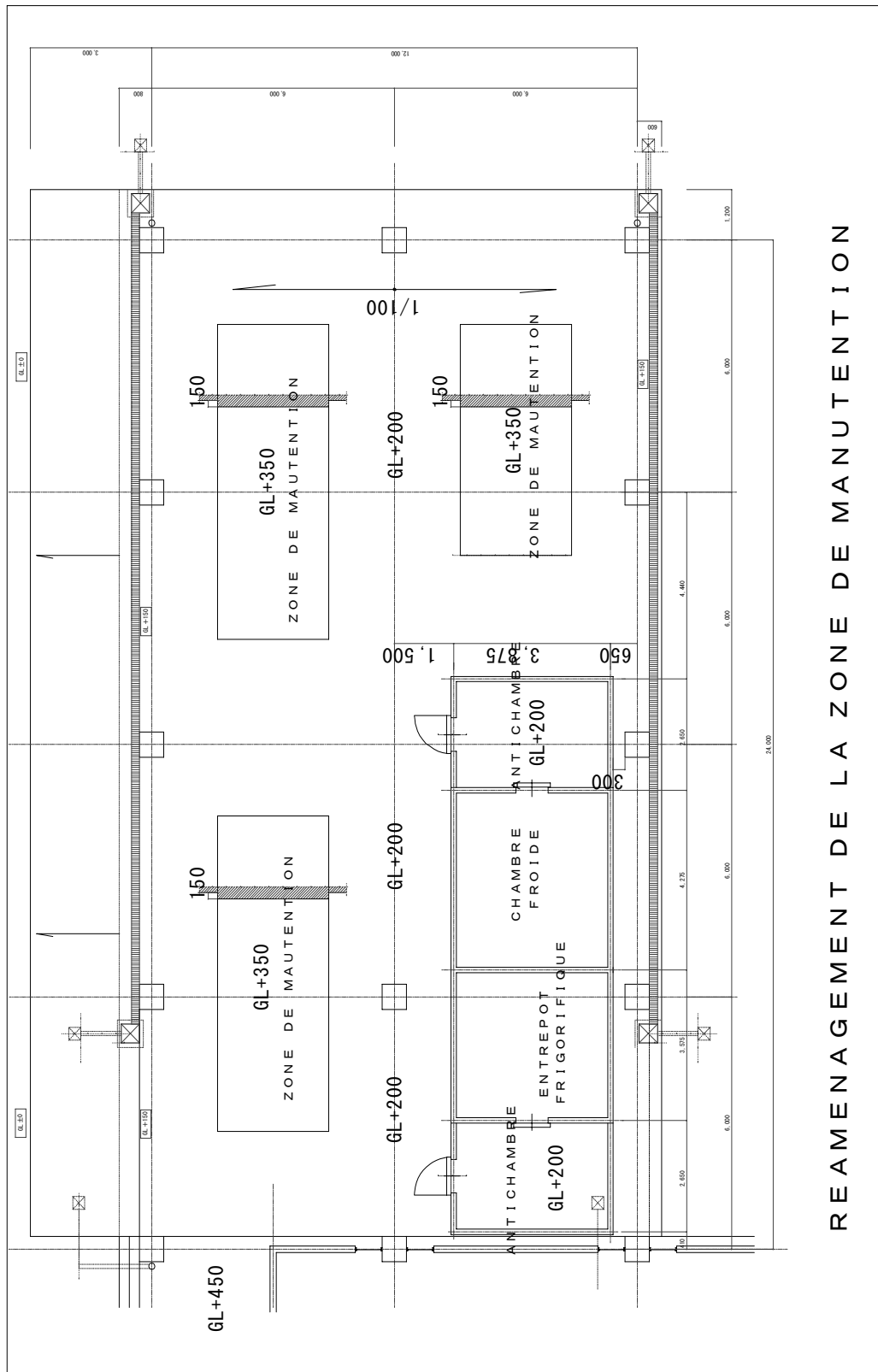


Figure 2-33 Plan du réaménagement du bâtiment administratif et de la zone de manutention (proposition)

2) Salle de maintenance

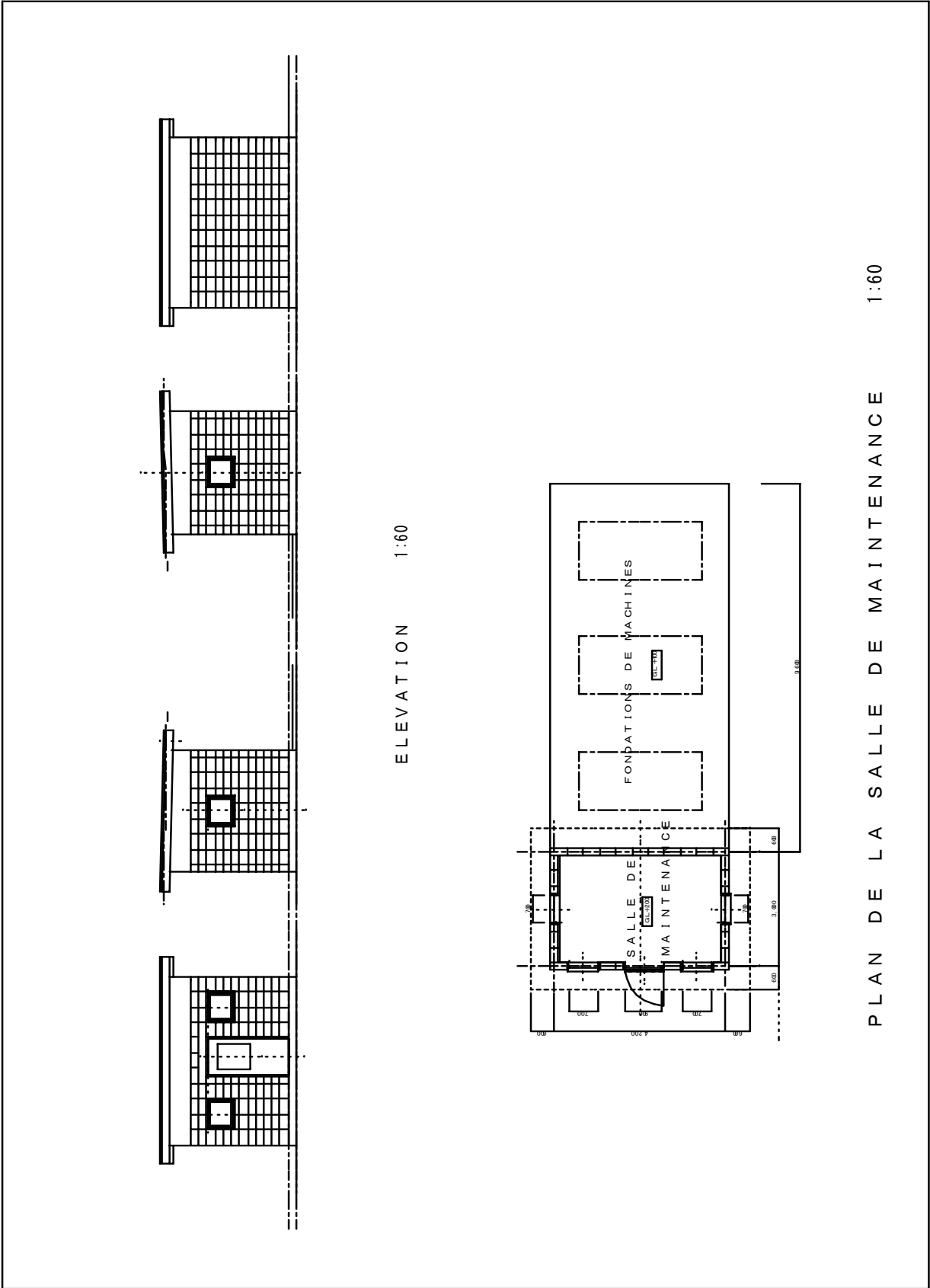


Figure 2-34 Plan de la salle de maintenance (proposition)

3) Hangar de fumage

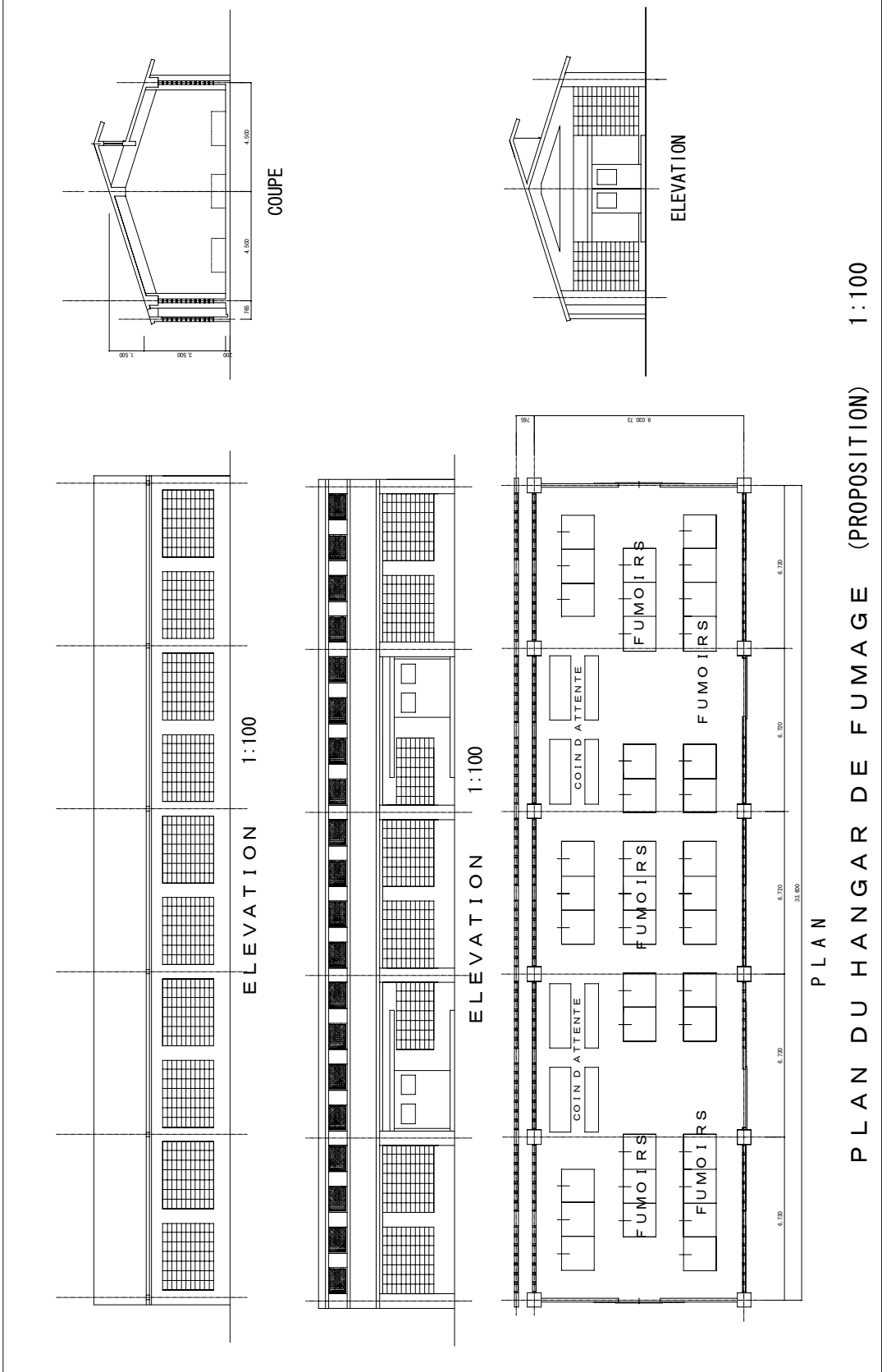
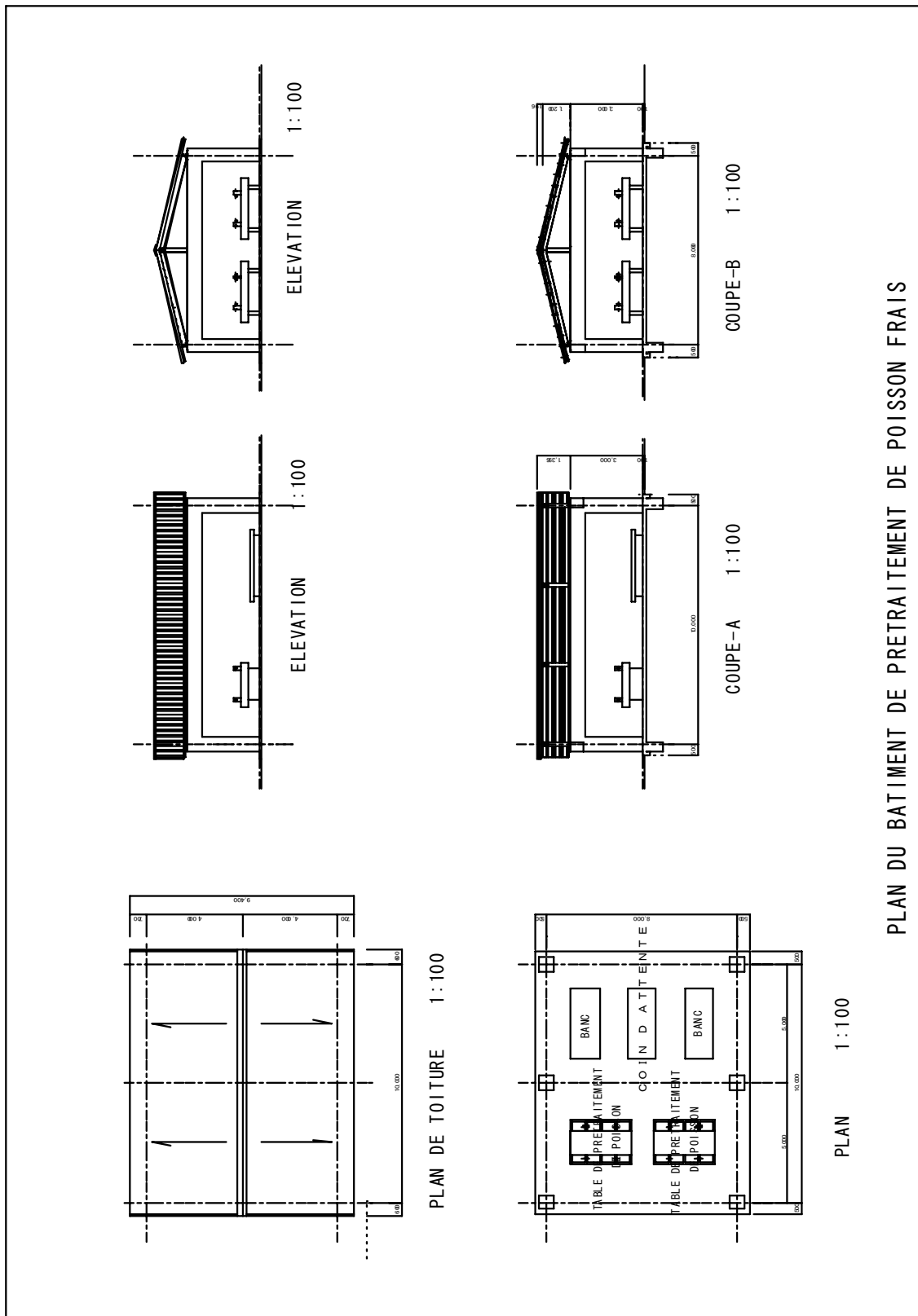


Figure 2-35 Plan du hangar de fumage (proposition)

4) Bâtiment de prétraitement de poisson frais



PLAN DU BATIMENT DE PRETRAITEMENT DE POISSON FRAIS

Figure 2-36 Plan du bâtiment de prétraitement de poisson frais (proposition)

5) Abri à bois

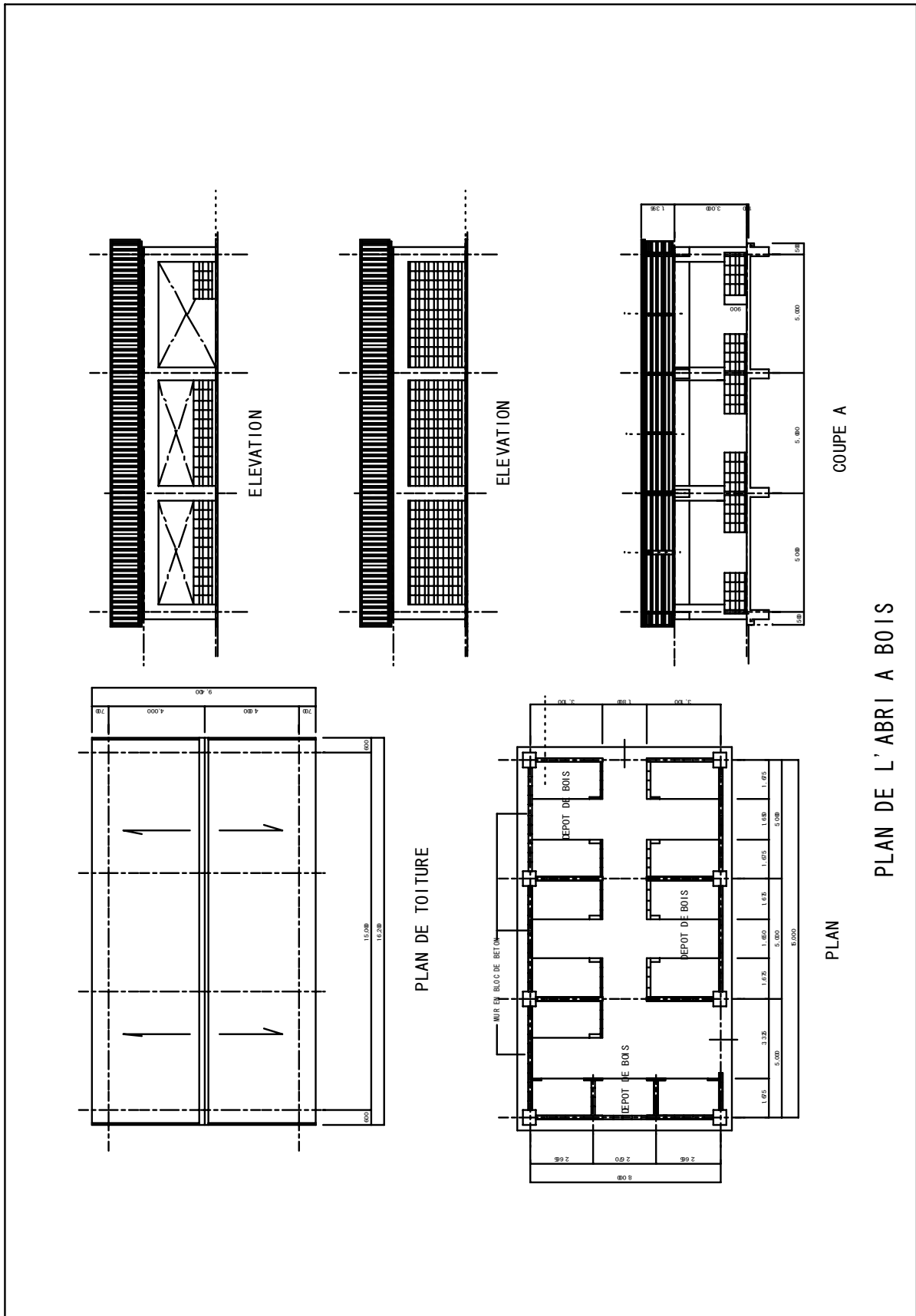


Figure 2-37 Plan de l'abri à bois (proposition)

6) Boxes pour les intrants de pêche

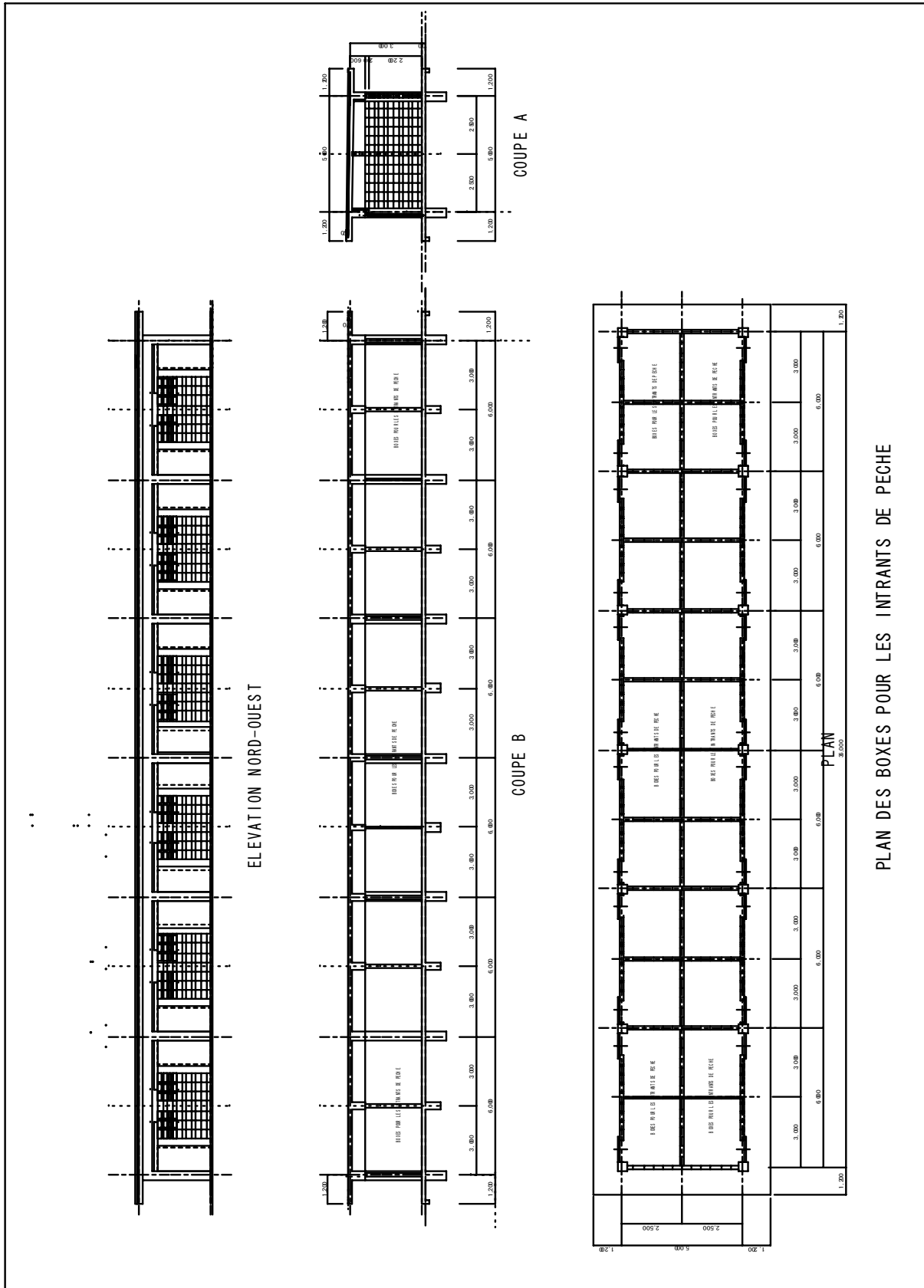


Figure 2-38 Plan des boxes pour les intrants de pêche (proposition)

7) Bâtiment pour les activités connexes

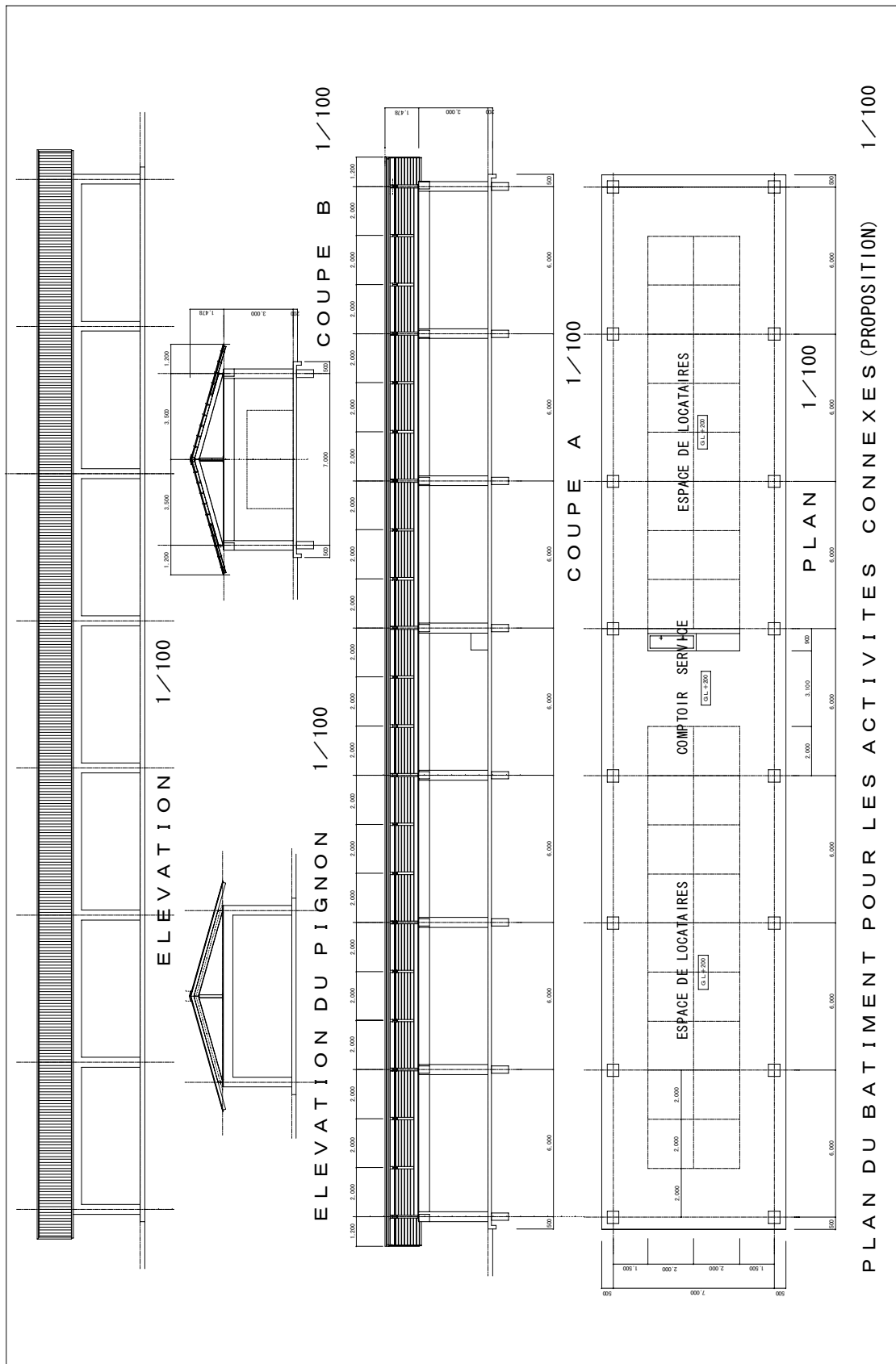


Figure 2-39 Plan du bâtiment pour les activités connexes (proposition)

8) Bâtiment de toilettes publiques

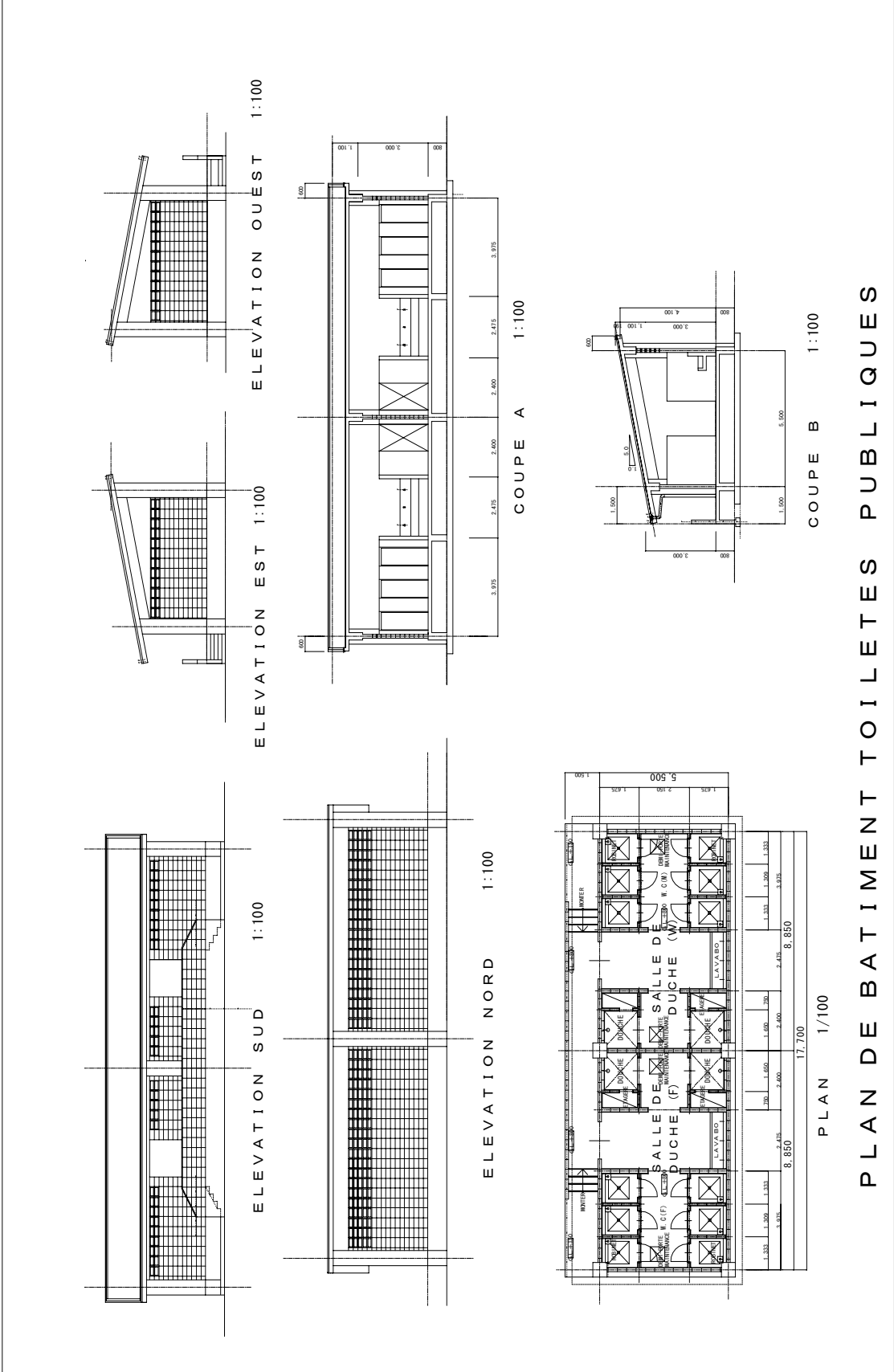
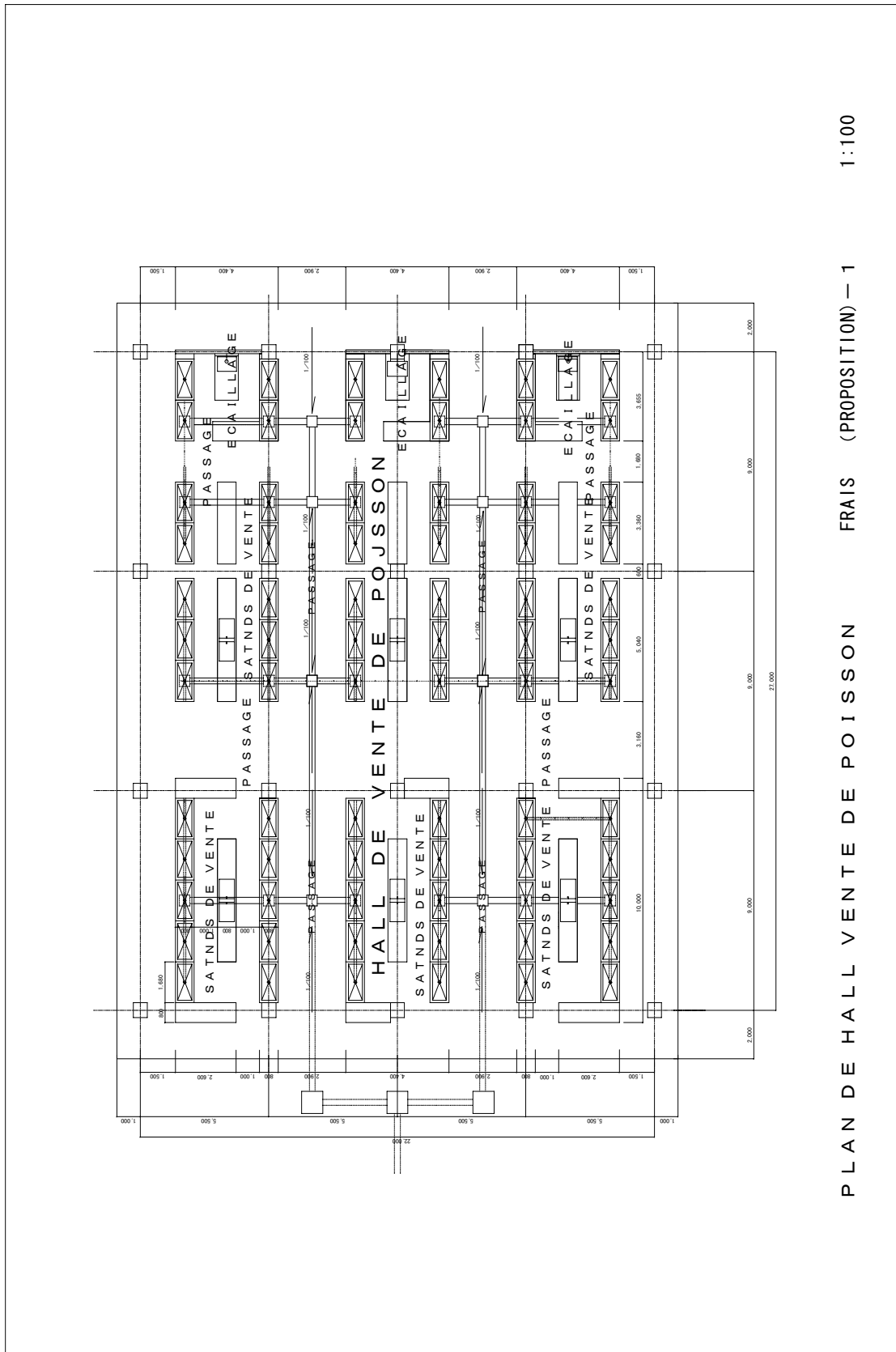


Figure 2-40 Plan du bâtiment de toilettes publiques (proposition)

9) Hall de vente de poisson frais



1 : 100

FRAIS (PROPOSITION) — 1

PLAN DE HALL VENTE DE POISSON

Figure 2-41 Plan du hall de vente de poisson frais (proposition) 1

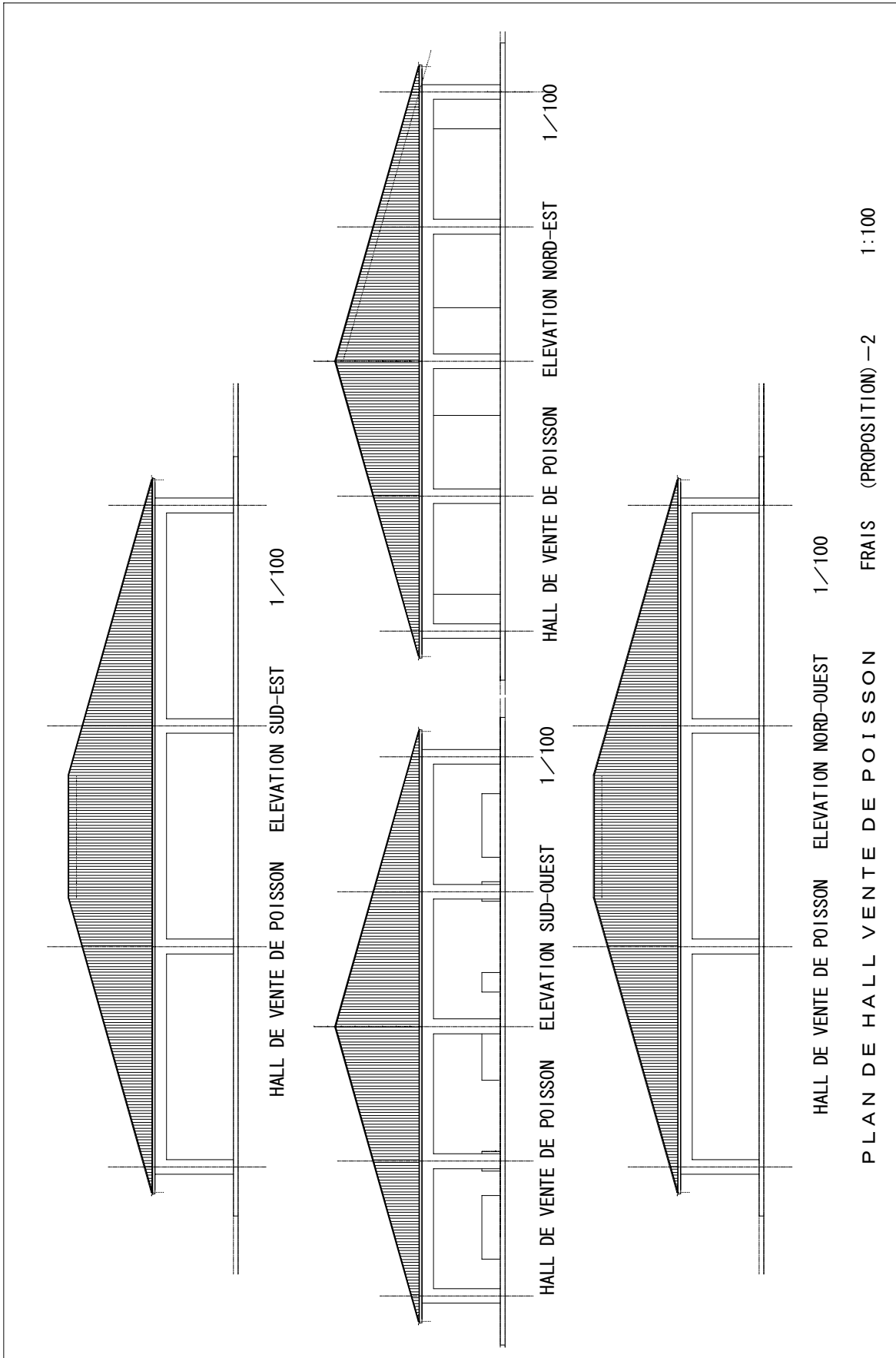


Figure 2-42 Plan du hall de vente de poisson frais (proposition) 2

2-2-4 Plan d'exécution

2-2-4-1 Principes d'exécution

(1) Principes de base pour l'exécution

Ce Projet faisant l'objet de la Coopération sera réalisé conformément au concept de base, et devra être accepté par le conseil de cabinet japonais après étude par les organismes japonais concernés.

Après la vérification du Projet par le cabinet, un Echange de notes sera conclu entre les deux pays et l'exécution se fera en principe comme suit.

- 1) Ce Projet faisant l'objet de la Coopération sera financé sur les impôts versés par les citoyens japonais, et exécuté dans le cadre du budget japonais.
- 2) Le gouvernement guinéen conclura un contrat avec un Consultant de nationalité japonaise, auquel il confiera la conception de l'exécution, les activités supplémentaires pour la sélection du contractant et la supervision de l'exécution sur la base de l'étude du concept de base.
- 3) Avec la collaboration du Consultant précité, le gouvernement guinéen sélectionnera l'entreprise de construction japonaise par appel d'offres concurrentiel avec préqualification, et lui commandera la construction des installations de ce Projet en concluant un contrat d'exécution global avec elle.

(2) Système d'exécution du Projet

L'organisme en charge du gouvernement guinéen pour l'exécution du Projet faisant l'objet de la Coopération est le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, et il sera aussi responsable de la gestion du Projet pendant la période d'exécution. La gestion des installations après leur achèvement sera à la charge de la Direction générale du Port de pêche artisanale de Boulbinet.

(3) Orientation de base de l'établissement du plan d'exécution

La méthode d'exécution adéquate à la situation locale sera adoptée dans ce Projet faisant l'objet de la Coopération pour les travaux d'extension du Port de pêche artisanale de Boulbinet, qui aménageront en utilisant au maximum les contractants locaux et les équipements et matériaux de fourniture locale dans les délais définis dans l'Echange de notes. Compte tenu de l'exécution du Projet faisant l'objet de la Coopération dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable du gouvernement japonais, le plan d'exécution sera établi conformément aux orientations suivantes.

- 1) Les organismes en relation du gouvernement guinéen comme le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, la Direction générale du Port de pêche artisanale de Boulbinet, le Ministère des Travaux publics, le Ministère de l'Environnement, le Ministère de la Coopération, ainsi que les différents organismes utilisant directement le Port de pêche comme la Union nationale des Pêcheurs artisans de Guinée, le Comité de Développement du Débarcadère au Port de Boulbinet, la Coopérative de femme fumeuses etc. et le Consultant et le Contractant tiendront suffisamment de concertations et s'efforceront d'atteindre une bonne compréhension mutuelle.
- 2) Le site faisant l'objet de la Coopération est le Port de pêche ayant le volume de débarquement le plus important dans la ville de Conakry, fréquenté par de nombreux utilisateurs des installations du

Port de pêche, pêcheurs y compris. Des mesures de sécurité suffisantes seront prises pour l'exécution en tenant compte surtout de l'établissement du plan des installations provisoires.

- 3) La gestion de la sécurité, de la qualité et du programme d'exécution sera effectuée à fond sur le site d'exécution. Pour les travaux eux-mêmes, il sera fait appel au maximum à un consultant local et à des contractants locaux connaissant bien la situation dans la construction sur place, et les travaux seront réalisés sans encombre en utilisant aussi les connaissances et les capacités techniques du Consultant et du Contractant japonais.
- 4) Pour faciliter la maintenance après la livraison des installations, des équipements faciles à opérer, et des équipements et installations pour lesquels les pièces de rechange sont facilement disponibles et la maintenance simple seront sélectionnés.

2-2-4-2 Condition d'exécution/la fourniture

(1) Assurance de la sécurité des utilisateurs du Port de pêche

Parmi les ports de pêche artisanale en Guinée, le site faisant l'objet de la Coopération est le seul port reconnu pour les débarquements de poisson frais pour l'exportation vers l'Union Européenne, et il est souhaitable qu'une partie des opérations de fabrication de glace, de chargement de la glace et de débarquement des captures continue même pendant la période d'exécution. Pour cette raison, il faudra étudier un plan d'exécution qui met tout en œuvre pour ne pas gêner ces opérations et activités de soutien, et qui prend aussi en compte l'assurance de sécurité pour les utilisateurs du Port.

(2) Plan des installations provisoires et plan de rotation

Le site du Projet a une forme de péninsule étroite dirigée vers la mer, et l'on prévoit qu'il sera difficile de disposer de l'espace nécessaire aux travaux. D'autre part, la partie guinéenne n'utilisera pas le ponton mais souhaite continuer l'utilisation des installations de fabrication de glace existantes, et une étude poussée du plan des installations provisoires, ainsi que l'élaboration d'un plan de changement (plan de rotation) des sections de travaux et des installations provisoires seront nécessaires pour que l'exécution permette aux usagers d'utiliser partiellement les fonctions du Port.

Possibilité d'utilisation des installations existantes pendant les travaux (le nombre de mois après la conclusion du contrat avec l'entreprise de construction japonaise)

Nbre de mois																							
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
Installations																							
Ponton	[Barre blanche]																						
Complexe frigorifique	[Barre blanche]																						
Bâtiment administratif	[Barre blanche]																						
Zone de manutention	[Barre blanche]																						
Hangars de fumage	[Barre noire]																						
Boxes pour les intrants de pêche	[Barre noire]																						
Atelier de réparation des moteurs hors-bord	[Barre noire]																						
Toilettes publiques (existant)	[Barre blanche]																						
Hall de vente du poisson frais	[Barre blanche]																						
Espace de réparation des filets	[Barre noire]																						
Espace de réparation des embarcations Menuiserie	[Barre noire]																						

Possible : [Barre blanche] Impossible : [Barre noire]

(3) Assurance de la sécurité de la circulation des véhicules

Vu la forme du terrain du site, l'accès par les routes ordinaires au site se limite à une porte au nord-est du terrain. Pour cette raison, un mélange des véhicules ordinaires des utilisateurs du Port de pêche et des véhicules des travaux est à craindre, et des mesures de sécurité adaptées doivent être prises comme la limitation d'entrée temporaire des véhicules ordinaires, l'autorisation spéciale d'emploi de la route au moment de l'entrée des véhicules des travaux. Par conséquent, des concertations et la mise en place d'un système de collaboration entre les organismes concernés du gouvernement guinéen, les responsables du Port de pêche, la police locale et le Contractant seront nécessaires.

(4) Mesures contre les vibrations et bruits

La résidence officielle du président de la république, des logements ordinaires, des installations militaires se trouvent aux environs du site, mais il n'y a pas d'établissement qui avoisine tout près. Pour les travaux d'enfoncement des pieux faisant du bruit, une méthode d'exécution à faible impact, comme l'emploi du vibrofonçage, sera étudiée lors de la définition du plan d'exécution.

(5) Considération de l'environnement de travail vu le climat et l'environnement social

Les précipitations moyennes annuelles (1991-2005) sont extrêmement élevées en Guinée, 3.814mm, et les pluies sont pratiquement concentrées pendant la saison des pluies de mai à octobre. Elles atteignent plus de 1.000mm en juillet et août, et il faudra penser que l'excavation, les travaux de génie civil comme le remblayage, ou les travaux de construction comme la fouille, le compactage au rouleau, le coulage du

béton, la finition extérieure etc. seront en fait impossibles pendant cette période. Sur le plan climatique, la température maximale moyenne est de 27,5°C, la température minimale moyenne de 25,2°C, et l'humidité de 70 à 80% (moyenne annuelle 75%) tout au long de l'année, ce qui constitue des conditions de travail difficiles pour la construction; de plus, 90% des habitants sont musulmans et respectent la coutume religieuse du ramadan. Ces aspects climatiques et conditions sociales devront aussi être pris en compte pour l'établissement du programme des travaux.

(6) Etude de la méthode d'exécution adapté aux conditions naturelles

Pratiquement toute la péninsule de Conakry est couverte d'une couche supérieure de latérite, et le sol est relativement altéré, l'excavation par concassage de la roche de la couche supérieure sera nécessaire. Dans cette zone, la différence de niveau entre les marées est très importante de 4,2m au maximum, et l'introduction d'un bateau pour l'excavation de la rade est en principe jugée impossible. Par conséquent, la méthode d'exécution de ce Projet faisant l'objet de la Coopération sera étudiée en présupposant l'excavation de la roche du côté terre par engins de construction ordinaires comme concasseur et pelleuse.

2-2-4-3 Etendue des travaux

Le site faisant l'objet de la Coopération est un port de pêche actuellement en activité, qui fonctionne comme marché de produits halieutiques et dont les utilisateurs sont particulièrement nombreux dans la ville de Conakry. Aussi, des petits magasins provisoires pour les utilisateurs des installations du Port de pêche et des installations pour les pêcheurs sont construits dans le désordre dans le Port. En vue de la réalisation de ce Projet faisant l'objet de la Coopération, la partie guinéenne a établi un plan de transfert temporel des installations existantes, à commencer par les magasins provisoires et les installations illégales et une partie des fonctions, sur les autres installations de ports de pêche dans la ville de Conakry pendant la période de travaux. Le tableau 2-18 indique la division des travaux entre le Japon et la Guinée pour ce Projet faisant l'objet de la Coopération, la partie guinéenne assure l'établissement du plan de transfert et l'obtention du terrain de remplacement.

Tableau 2-18 Contributions du Japon et de la Guinée

Item	Partie japonaise	Partie guinéenne
1) Assurance du terrain de construction et route d'accès au terrain		○
2) Nettoyage du terrain de construction avant le commencement des travaux, élimination des déchets illégaux et des obstacles		○
3) Assurance du terrain de remplacement pour les magasins illégaux du terrain de construction et habitants, opérations de transfert et enlèvement des équipements et installations		○
4) Assurance du port de remplacement pour le débarquement des pêcheurs pendant les travaux de construction et opérations de transfert		○
5) Assurance des installations de remplacement pour le fumage et opérations de transfert		○
6) Amenée des installations d'infrastructure comme électricité, eau courante, câbles téléphoniques jusqu'au terrain de construction		○
7) Fourniture des équipements du bureau, les téléphones et du mobilier qui seront nécessaires dans les installations faisant l'objet de la Coopération		○
8) Demande des différentes autorisations en relation avec l'aspect socio-environnemental, demandes d'autorisations concernant le développement, et demandes de vérification de la construction	assistance pour le tracé des plans	○
9) Activités de consultation comme conception détaillée, assistance pour l'appel d'offres et supervision de l'exécution	○	
10) Fourniture de tous les équipements et matériaux de construction et de la main-d'œuvre nécessaires aux travaux de construction de la partie japonaise de ce Projet faisant l'objet de la Coopération	○	
11) Transport maritime et terrestre, ainsi que prise en charge des frais d'assurance de transport, des équipements et matériaux importés nécessaires pour les travaux de construction de la partie japonaise et la fourniture des équipements de ce Projet faisant l'objet de la Coopération	○	
12) Inspection de la qualité nécessaire pour les travaux de construction de la partie japonaise et la fourniture des équipements de ce Projet faisant l'objet de la Coopération	○	
13) Recommandations concernant l'exploitation après la livraison des installations faisant l'objet de la Coopération, et rédaction des manuels des installations etc.	○	

2-2-4-4 Plan de supervision des travaux et de la fourniture

Ce Projet faisant l'objet de la Coopération, qui concerne l'extension du Port de pêche artisanale de Boulbinet sur la base du système budgétaire du Japon, devra être réalisée pendant une période d'exécution limitée, et exigera des activités de supervision adaptées comme des rapports et entrevues étroits avec les organismes concernés, et des instructions convenables aux contractants.

(1) Supervision générale

La gestion du programme d'ensemble concernant les opérations du Consultant, le jugement technique d'ensemble, la décision, les instructions et l'assistance techniques pour la partie hors spécialisation du superviseur résident, ainsi que les rapports périodiques au siège de la JICA auront lieu. Le technicien chargé de la conception de l'exécution s'occupera de la supervision générale, sous le contrôle général du chef du Consultant de ce Projet faisant l'objet de la Coopération allant de l'étude du concept de base.

(2) Supervision résidente

Un superviseur résident sera affecté sur place pour assurer un système permettant le maintien de relations étroites entre la partie japonaise et la partie guinéenne, pour donner des instructions techniques au Contractant et gérer convenablement le processus. Le superviseur de l'exécution définira l'orientation de la supervision de la conception, les points principaux de la supervision, la méthode d'inspection et de vérification, les notifiera préalablement au Contractant et les exécutera.

2-2-4-5 Plan de contrôle de qualité

Parmi les entreprises de construction locales basées à Conakry, certaines ont obtenu des résultats de travaux de génie civil et de construction variés dans les pays d'Afrique occidentale, et sont jugées posséder les capacités techniques nécessaires pour l'exécution de ce Projet faisant l'objet de la Coopération. Cependant leur prise de conscience de la qualité de l'exécution n'est pas jugée suffisante, et pour que la qualité des installations du Projet soit assurée en tant que projet de la Coopération financière non-remboursable du Japon, une gestion de la qualité adaptée devra être assurée par des techniciens japonais. La gestion de la qualité sera faite sur la base des orientations suivantes pour ce Projet faisant l'objet de la Coopération.

- (1) Les normes et valeurs spécifiques, dimensions tolérées etc. servant de critères de la gestion de la qualité seront clairement spécifiés sur le dossier de conception et dans les spécifications.
- (2) Pour assurer la qualité prescrite, un plan d'exécution compilant les méthodes d'exécution et procédures par travail, les critères pour la gestion de la qualité, la méthode d'inspection et vérification, la méthode de réparation des emplacements incorrects etc. sera établi, et l'exécution sera faite conformément à ce plan.
- (3) L'état de la qualité sera vérifié quantitativement en utilisant une fiche de contrôle et un histogramme en fonction du type de travail et des réalisations, une méthode statistique adaptée à la spécificité de qualité objet de la gestion.
- (4) Pour l'ossature, élément essentiel, un relevé des résultats des échantillons de béton, un programme, des essais divers seront réalisés, et un plan de gestion sera établi sur la base des données des résultats des essais pour assurer le maintien de la qualité de conception.
- (5) Un organisme d'essai officiel comme le laboratoire de génie civil de l'Institut Polytechnique de l'Université de Conakry sera utilisé pour l'exécution des différents essais, pour assurer la fiabilité des données obtenues.

2-2-4-6 Plan d'approvisionnement en matériaux et équipements

(1) Les matériaux et équipements à utiliser pour ce Projet faisant l'objet de la Coopération seront autant que possible fournis dans la ville de Conakry. Même s'il n'y a pas d'usine de fabrication sur place de quincaillerie ou de contreplaqué, la fourniture de matériaux de construction importés est possible par des entreprises de fourniture locales. Mais le prix et la quantité des matériaux en acier comme les armatures, charpentes métalliques sont instables sur le marché local.

La fourniture du Japon sera aussi considérée dans les cas suivants.

- 1) Difficulté de la fourniture en Guinée
- 2) Fourniture possible, mais la quantité est insuffisante
- 3) Temps incertain entre la fourniture et le transport sur place
- 4) Doute sur la fiabilité du fournisseur et la qualité des produits fournis.

(2) Les équipements spéciaux (fabrique de glace, chambre froide etc.) de ce Projet faisant l'objet de la Coopération ne sont pas ordinairement distribués en Guinée, ou bien ils sont distribués mais les spécifications ne correspondent pas, et la fourniture locale est difficile. Pour la fourniture d'un pays tiers, les spécifications requises pour les équipements ce Projet faisant l'objet de la Coopération, ainsi que l'assurance, la réparation et la maintenance sans problème après la fourniture et l'installation sont les conditions exigées. Si ces conditions peuvent être remplies, la méthode de fourniture avantageuse du point de vue du coût sera adoptée sans se limiter à la fourniture du Japon.

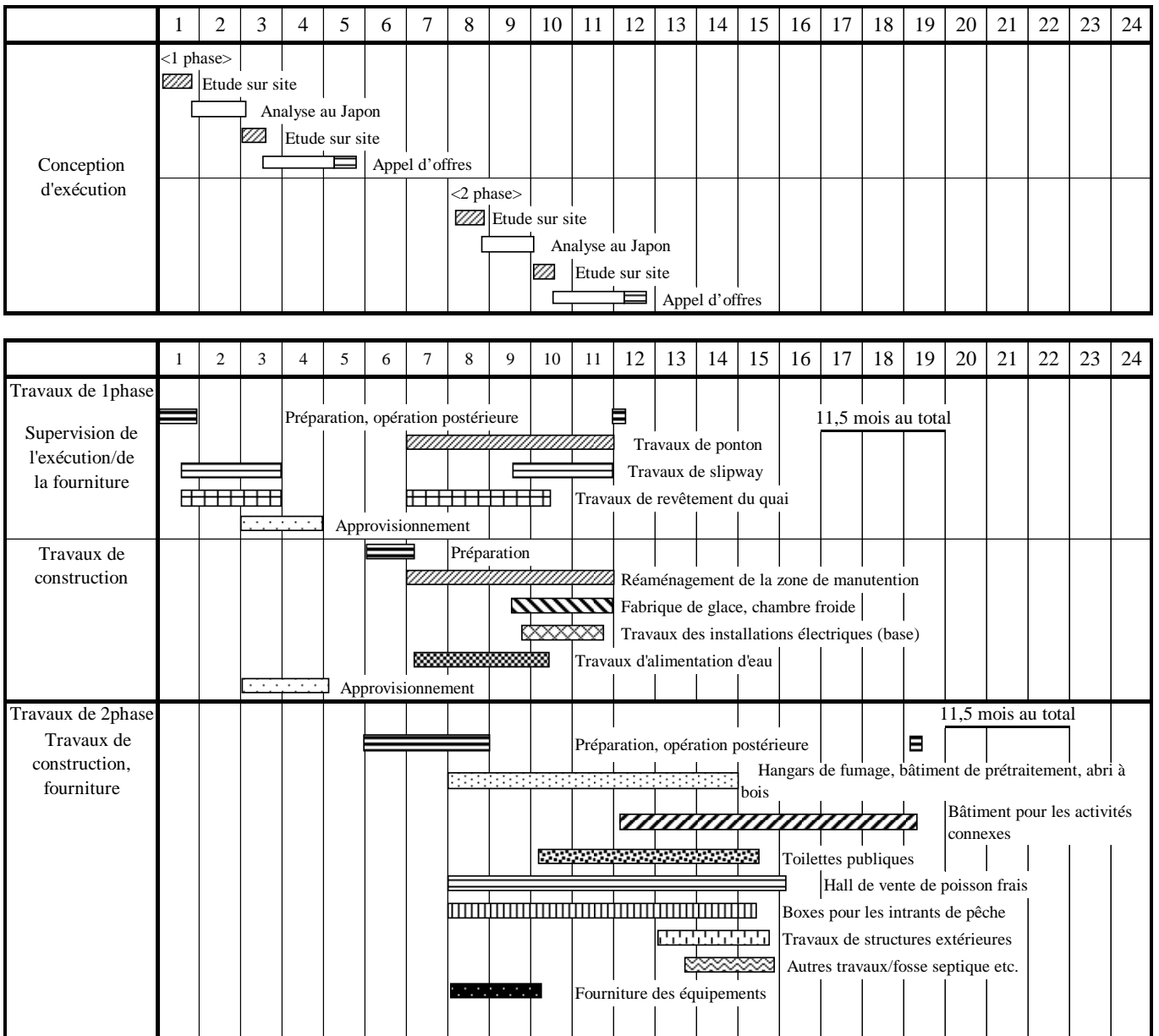
2-2-4-7 Planning d'exécution

Il arrive souvent qu'il pleuve plus de 1.000mm par mois pendant la saison des pluies en Guinée, et l'on estime que l'efficacité des travaux pendant la saison des pluies baisse jusqu'à 50 à 70% de son niveau ordinaire. Pour cette raison, la période pendant laquelle les travaux de génie civil, les travaux de construction et les travaux d'ossature sont possibles varie considérablement en fonction de la période de commencement des travaux.

On a jugé que si une période de plus de 5 mois peut être garantie depuis le commencement des travaux jusqu'à la saison des pluies, un programme d'exécution d'environ 11,5 mois, soit une année budgétaire, est possible. Toutefois, vu que dans le présent Projet la période entre le démarrage des travaux et la saison des pluies, en tenant compte de la période supposée du conseil de cabinet du Japon, n'atteint pas 5 mois, les travaux en une seule année budgétaire seront difficiles, et nous avons planifié des travaux en deux périodes.

Le tableau 2-19 indique le programme d'exécution planifié et établi pour des travaux en deux périodes.

Tableau 2-19 Programme d'exécution



2-3 Obligations de la partie guinéenne

Le Tableau 2-20 indique la contribution du Japon et de la Guinée au Projet faisant l'objet de la Coopération. La contribution de la Guinée est la suivante.

Tableau 2-20 Contribution du Japon et de la Guinée

Items	Japon	Guinée
1) Obtention du site (terrain de construction et route d'accès, ainsi qu'excavation, obtention de la zone maritime pour la construction du ponton) et terrassement avant le commencement des travaux		○
2) Nettoyage du terrain de construction avant le commencement des travaux, élimination des déchets illégaux et des obstacles (déchets solides et liquides, embarcations abandonnées etc.)		○
3) Facilités à tous les membres d'équipage des embarcations enregistrées pour le transfert provisoire pendant la période des travaux et le retour (frais de transfert et de retour ci-dessous y compris, assurance de la destination de transfert, moyen de transfert, et transfert avant le commencement des travaux, mesures de mitigation environnementale et sociale)		
i) Enlèvement des équipements et installations privés illégaux du terrain de construction (magasins, fumoirs, carburants, conteneurs etc.), assurance de la destination de déchargement ou du lieu de démolition et opérations de transfert. Assurance du terrain de remplacement de transfert provisoire pour les propriétaires ou utilisateurs et opérations de transfert		○
ii) Assurance du port de remplacement pour le débarquement des pêcheurs temporaire pendant les travaux de construction, assurance des installations de remplacement pour le fumage et opérations de transfert des équipements connexes comme les fumoirs		
4) Amenée des installations d'infrastructure comme électricité, eau courante, câbles téléphoniques jusqu'au terrain de construction		○
5) Assurance des terrains pour les constructions provisoires pour les travaux de construction, de la clôture, de la plantation d'arbres etc.		○
6) Fourniture du mobilier, y compris les téléphones qui seront nécessaires dans les installations faisant l'objet de la Coopération		○
7) Formalités pour la demande des autorisations nécessaires pour les travaux et réception des autorisations (demande des différentes autorisations en relation avec l'aspect socio-environnemental, demandes d'autorisations concernant le développement, et demandes de vérification de la construction etc.)	(assistance pour le tracé des plans)	○
8) Activités de consultation comme conception détaillée, assistance pour l'appel d'offres et supervision de l'exécution	○	
9) Fourniture de tous les équipements et matériaux de construction et de la main-d'œuvre nécessaires aux travaux de construction de la partie japonaise de ce Projet faisant l'objet de la Coopération	○	
10) Transport maritime et terrestre, ainsi que prise en charge des frais d'assurance de transport, des équipements et matériaux importés nécessaires pour les travaux de construction de la partie japonaise et la fourniture des équipements de ce Projet faisant l'objet de la Coopération	○	
11) Inspection de la qualité nécessaire pour les travaux de construction de la partie japonaise et la fourniture des équipements de ce Projet faisant l'objet de la Coopération	○	
12) Recommandations concernant l'exploitation après la livraison des installations faisant l'objet de la Coopération, et rédaction des manuels des installations etc.	○	
13) Mesures d'exonération de taxes d'importation pour les équipements et matériaux nécessaires pour le Projet faisant l'objet de la Coopération, et collaboration pour le bon déroulement des formalités de dédouanement		○
14) Mesures d'exonération des taxes intérieures, y compris les taxes locales concernant le paiement des équipements et services nécessaires pour le Projet faisant l'objet de la Coopération fournis en Guinée		○
15) Facilités pour les formalités d'entrée/sortie et de séjour des ressortissants japonais du Projet de Coopération en Guinée		○
16) Assurance du budget, du personnel pour la gestion des installations (frais d'introduction initiaux concernant le démarrage des installations après la livraison y compris) et gestion convenable et efficace		○
17) Paiement de la commission pour les arrangements bancaires (A/B) vis-à-vis de la banque japonaise		○

Note: Les articles indiqués dans l'Echange de Notes du Projet signé par les deux pays ont priorité sur ceux du tableau ci-dessus.

2-4 Plan de fonctionnement et de maintenance du Projet

2-4-1 Le Système et l'organisation d'exécution du Projet

1) Système de mise en œuvre du Port de pêche artisanale de Boulbinet

L'organisme responsable et organisme d'exécution du présent Projet est le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, et la gestion et l'exploitation sont assurées par le Port de pêche artisanale de Boulbinet, qui est un organisme subordonné à la Direction de la Pêche Maritime, elle-même sous l'autorité directe du chef de cabinet du Ministère.

Depuis son ouverture en juin 2000, le Port a été géré et exploité pendant environ 6 ans par la Direction Générale du Port de pêche artisanale de Boulbinet, qui dans ce domaine a fait ses preuves et possède des capacités. D'autre part, il bénéficie d'une organisation forte actuellement de 47 personnes. Le tableau 2-21 récapitule les effectifs actuels de la Direction Générale du Port de pêche artisanale de Boulbinet, ainsi que les effectifs prévus après l'extension et l'aménagement. Ainsi que le montre le tableau, après l'extension, il est prévu de gérer et d'exploiter le Port au moyen d'une augmentation du personnel, à savoir 1 personne affectée à la nouvelle chambre froide et 2 personnes à la gestion de la zone de manutention et du hall de vente de poisson frais, soit un total de 3 personnes (personnel contractuel). La Direction Générale du Port de pêche artisanale de Boulbinet a pris les dispositions pour la disponibilité de ce personnel et a préparé sa rémunération.

Tableau 2-21 Les effectifs actuels et ceux prévus après l'aménagement de l'extension

Poste et fonction professionnels		Effectif actuel	Effectifs après aménagement	remarques	
Directeur		1	1		
Sous-directeur		1	1		
Secrétaire du Directeur		2	2		
Direction d'Administration Et de comptabilité	Directeur	1	1		
	Comptable	2	2		
	Gardien	2	2		
	Caissier	Chef de service	1	1	
		Réfrigérateur	4	5	Pour raison de l'extension de réfrigérateur
		Fabrique de glace	4	4	Elle fait la livraison alternativement
		Aire de manutention et la halle de vente aux poissons	3	5	Pour raison de l'extension de la halle de vente
		Effectifs pour entretien et gestion	4	4	
Nettoyeur	5	5			

Direction technique	Directeur		1	1		
	Ingénieur frigorifique		1	1		
	Instruction et statistique		2	2		
	Ingénieur de fumage		1	1		
		Magasin de fumage et la gestion de magasin	1	1		
	Entretien des équipements	Chef de service		1	1	
		Ingénieur d'entretien		4	4	
		Mécanicien du moteur hors-bord		3	3	
		Gestion des Installations et du ponton		3	3	
	Total			47	50	

(2) Utilisateurs et organisation des installations du Port de pêche

Les formes d'utilisation du présent Port de pêche sont déterminées par l'intermédiaire du Comité de développement du débarcadère (CDD) recruté par la Direction générale du Port de pêche artisanale de Boulbinet (DGPPAB), d'après le « règlement intérieur » fixé avec l'Union nationale des pêcheurs artisans de Guinée (UNPAG). D'autre part, les règles d'utilisation et méthodes d'utilisation sont déterminées par la « Convention de mise en exploitation des infrastructures du Port de pêche artisanale de Boulbinet » fixée par la Direction nationale de la pêche maritime du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, la DGPPAB, l'UNPAG et le CDD.

C'est le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture et la DGPPAB qui sont responsables de la gestion technique, de la réparation et de la maintenance pour tous les équipements et installations du Port. Toutefois, ce sont les organismes d'utilisateurs qui au jour le jour perçoivent les redevances d'utilisation des installations et équipements et en effectuent l'entretien (nettoyage, collecte des déchets, etc.). Ces organismes ont leurs rapports mutuels garantis par le « règlement intérieur » et la « Convention de mise en exploitation des infrastructures du port de pêche », et mettent en activité et exploitent le Port de pêche. La figure 2-43 ci-dessous est une présentation graphique des relations entre le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, la DGPPAB.

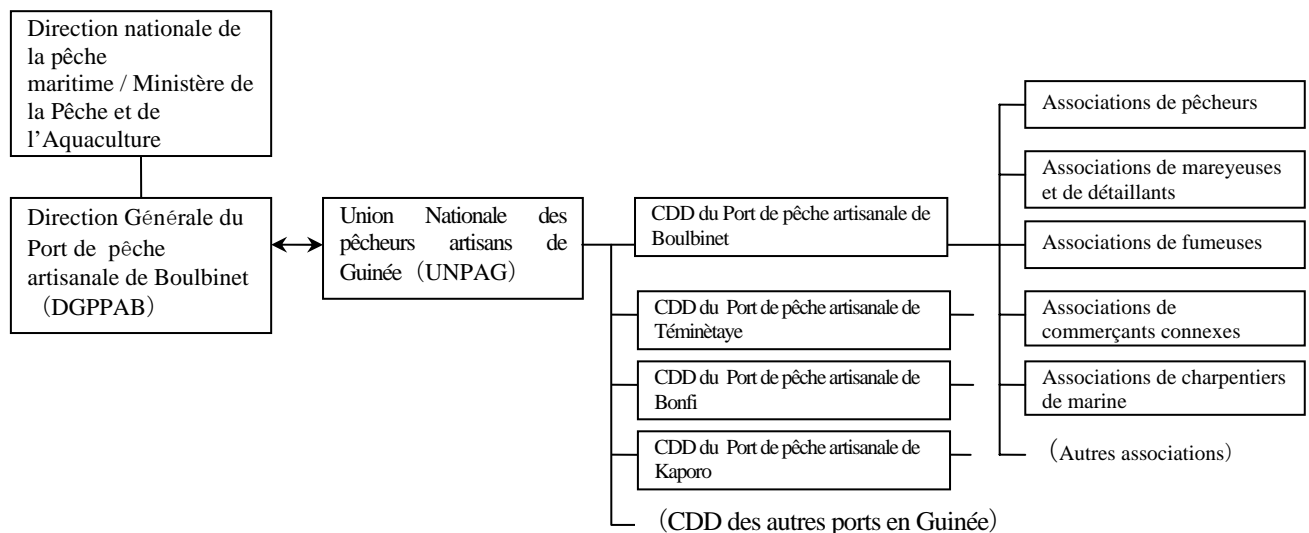


Figure 2-43 Organigramme des utilisateurs du Port

2-4-2 Plan d'exploitation, de maintenance et de gestion

Les principales activités qu'effectue la DGPPAB vis-à-vis des organisations d'utilisateurs sont les suivantes.

- 1) Vente de glace et stockage des produits halieutiques dans la chambre froide
- 2) Gestion technique de toutes les infrastructures du Port de pêche
- 3) Réparation et maintenance des installations du Port, et coûts associés
- 4) Offre des installations et équipements du Port de pêche à l'utilisation des utilisateurs. (Le ponton et le quai, la zone de manutention, les hangars de fumage, les boxes pour les intrants de pêche, etc., sont utilisés au moyen du paiement des redevances fixées.)
- 5) Enregistrement, conservation et distribution de toutes les sommes perçues, en tant qu'actifs liquides

D'un autre côté, les principales activités qu'effectuent les organisations d'utilisateurs vis-à-vis de la DGPPAB sont les suivantes.

- 1) Entretien général (nettoyage, collecte des déchets, etc.)
- 2) Perception auprès des utilisateurs des installations et équipements du Port de pêche, et versement à la DGPPAB par l'UNPAG
- 3) Autres

Même après la fourniture par le Projet, l'exploitation, la maintenance et la gestion du Port de pêche de Boulbinet ne seront possibles que si les activités précitées sont effectuées. La permanence de ces activités est donc en principe, et avant tout, la condition préalable à l'exploitation, la gestion et la maintenance du Port.

Cependant, à l'heure actuelle, avec l'augmentation des embarcations de pêche utilisatrices et des utilisateurs, sont apparus une affluence et des commerces ambulants qui sont le fait d'une population

n'appartenant pas aux organisations d'utilisateurs, ainsi que la construction de baraques interdites. Le respect du règlement intérieur et des règles précitées s'estompe, et une partie des activités mentionnées plus haut peut se trouver gênée et non respectée.

Il est nécessaire de réviser ce règlement et ces règles pour qu'on les respecte et qu'on les fasse respecter, et il est également nécessaire de respecter ces règles révisées. Concernant le système de maintenance et de gestion de la DGPPAB, qui a fait ses preuves, le point de départ du plan d'exploitation, de maintenance et de gestion pour l'exécution du présent Projet est la révision, en accord avec la réalité, du règlement intérieur et des règles d'utilisation.

2-4-3 Epargner de l'argent réservé au fonds pour entretien et gestion, et ouvrir le compte bancaire

A titre de fonds destiné à l'entretien et la gestion du Port de Pêche en objet, lors de la signature du procès-verbal de l'étude de concept de base, la Guinée s'est engagée à épargner de l'argent correspondant au 10% des chiffres d'affaires de la vente tout en ouvrant le nouveau compte bancaire. Etant donné qu'avant la fin du mois d'avril 2006, elle accomplira son devoir d'ouvrir le compte bancaire pour commencer l'épargne et de faire le rapport à l'égard de l'Ambassade du Japon en Guinée et du bureau de JICA au Sénégal, elle a déjà commencé à remplir son devoir, à savoir elle a effectué l'ouverture du compte bancaire à la fin du mois d'avril. Mais afin de continuer l'épargne de la somme correspondant au 10% des chiffres d'affaires, la DGPPAB devra s'imposer davantage d'autonomie et d'indépendance, et une gestion et une exploitation nouvellement programmées seront nécessaires après l'extension et l'aménagement, à commencer par la révision du prix unitaire de vente de la glace et des redevances d'utilisation des installations, comme indiqué ci-après.

2-5 Coût Approximatifs du Projet

2-5-1 Coût approximatifs des travaux du Projet

Dans le cadre de la coopération financière non-remboursable du Japon le montant total nécessaire pour la réalisation du Projet en objet est de 687 millions de yens japonais, et la décomposition des frais de deux parties, basés sur la démarcation de la charge entre le gouvernement japonais et le gouvernement guinéen, est estimée comme suit sur la base des conditions de calcul indiqué en dessous.

Ce montant total approximatif du Projet ne représente pas tout à fait le montant maximal limite sur le plan des Echanges des Notes.

(1) A la charge de la partie japonaise

Coût total approximatif du Projet approximativement 666,9 millions de yens japonais

L'extension du Port de pêche artisanale de Boulbinet

Désignation du coût			Coût total approximatif du Projet (millions de yens japonais)					
Installations	Travaux de génie-civil	Ponton	103,4	157,5	561,0			
		Revêtement du quai/remblai	39,9					
		Slipway	14,2					
	Travaux de construction	Installations de la fabrique de glace et réfrigérateur	84,3	403,5				
		Aménagement de l'aire de manutention existante (y compris citerne réceptrice d'eau · équipement d'alimentation et d'évacuation d'eau · équipement électrique récepteur · canalisation des fils de base, chambre de machine)	57,0					
		Hangar de fumage et autres	41,4					
		Hall de vente de poisson frais	17,5					
		Magasin des engins de pêche	58,0					
		Bâtiment des personnels attachés au Port	106,6					
		Toilettes publiques	22,1					
		Installations de traitement des eaux usées (fosse septique)	5,8					
		Travaux extérieurs Pavage à l'intérieur du Port, citerne de réception d'eau, station des ordures et autres	10,8					
		Etude d'exécution · supervision de travaux				105,9		

D'autre part, la présente proposition est divisée en périodes, et du point de vue de sa catégorisation budgétaire, sera exécutée pendant l'année budgétaire 2006 (première période) et l'année budgétaire 2007 (deuxième période).

A la charge de la partie guinéenne

Lors de l'exécution du Projet, les articles et les frais estimés de la charge du gouvernement guinéen sont indiqués comme suit.

Ce montant correspond en fait à 27,1% des 3 039 110 720 FG (francs guinéens) du budget d'exécution 2005 du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, qui est l'organe d'exécution. En réalité, il est estimé que ceci ne sera pas couvert par le budget d'exécution du Ministère, et ce dernier a requis du Ministère de l'Economie et des Finances une comptabilisation en frais spéciaux (y compris les frais de l'EIE), avec une partie du fonds de l'IPPTE (fonds pour la lutte contre la pauvreté en compensation de la réduction des dettes) attribuée comme source de financement. Les frais du déplacement ont été autorisés, et il a été confirmé à la fin août 2006 qu'une partie avait déjà été exécutée.

Tableau 2-22 Frais de la charge de la partie guinéenne

Désignation De la charge	contenu	Montant de la charge (FG)
1) frais de déplacement	• Nettoyage du Port (y/compris le deguerpissement de tous les kiosques en bois et tody)	FG 149.560.000-
	• Déplacement des conteneurs du Port Boulbinet pour les ports de Teminétaye ou Bonfi	FG 159.500.000-
	• Déplacement des kiosques métalliques de Boulbinet pour les ports de Bonfi ou Teminétaye	FG 114.500.000-
	• Entretien du bloc larines existant à Teminétaye	FG 84.559.000-
	• Construction du bloc larines de 6 cabines au port de Teminétaye	FG 124.581.000-
	• Construction des amarrages mouilles en BA au port de Teminétaye	FG 34.500.000-
	• Nettoyage des Teminétaye et de Bonfi	FG 120.800.000-
	Total	FG 788.000.000-
2) Frais de demande pour équipement électrique récepteur	• Commission de demande causée par la modification de la capacité électrique réceptrice (200KVA) (US\$2,000-)	FG 9.200.000 -
3) Commission de l'arrangement bancaire	• Commission etc. relative à l'arrangement bancaire (B/A) (US\$5,770-)	FG 26.542.000-
Total (franc guinéen) (yens japonais)		FG 823.742.000- (Yens Jap's 20.652.645-).

(US\$1,0=FG4.600=Yens115,33)

(2) Conditions du calcul

Les conditions du calcul sont comme suit.

- 1) le moment du calcul au mois de septembre 2006
- 2) la cotation d'échange de devise \$U.S.1,0 = 115,33 yens (CFA 1,0 = 0.21 yens)
- 3) délai des travaux comme indiqué dans le calendrier des travaux
- 4) autres le Projet en objet doit être exécuté conformément au cadre de la coopération financière non-remboursable du gouvernement japonais.

2-5-2 Frais d'exploitation, de maintenance et de gestion

L'administration compétente pour le présent plan est le Ministère de la Coopération de Guinée, mais l'organisme responsable, c'est-à-dire l'organisme d'exécution, est le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture. La gestion et l'exploitation sont en réalité assurées par la DGPPAB, qui est un organisme subordonné à la Direction de la Pêche Maritime, elle-même sous l'autorité directe du chef de cabinet du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture.

Depuis son ouverture en juin 2000, le Port a été géré et exploité pendant environ 6 ans par la DGPPAB, qui dans ce domaine a fait ses preuves et possède des capacités. D'autre part, la direction bénéficie d'une organisation forte actuellement de 47 personnes. Les prévisions de recettes et dépenses après la fourniture de l'extension sont présentées dans le tableau 2-23.

D'après ces prévisions de recettes et dépenses, les principaux éléments de recettes après l'aménagement par le présent Projet sont la vente de glace et la perception des redevances d'utilisation des installations telles que la chambre froide ; et les principales dépenses sont la rémunérations des employés, les frais d'électricité, les frais d'eau, et les frais de maintenance et de gestion. Le calcul de vérification des recettes et dépenses d'exploitation montre, ainsi que présenté dans le tableau 2-23, environ 6,21 millions de FG de recettes face à un total des dépenses d'environ 7,97 millions, notamment autres frais de maintenance et de gestion des installations et équipements, ce qui résulte en un déficit d'environ 1,76 million de FG. Ceci provient des relèvements importants, en février et juillet de cette année, du prix unitaire du courant électrique et du prix unitaire de l'eau courante, respectivement multipliés par 2,2 et 2,3 par rapport à l'année dernière ; ainsi que du maintien sans augmentation pendant 5 ans du prix unitaire d'utilisation des installations par le gouvernement, avec augmentation uniquement du prix unitaire de vente de la glace, afin de développer la pêche artisanale.

Le gouvernement subventionne le prix de l'électricité en permanence chaque année, et de plus, en Guinée, 10 % du montant de l'aide des organismes internationaux et autres pays est réparti sur 5 ans après la fourniture et budgétisé en tant que frais d'exploitation, ce qui est planifié également pour le présent Projet. En conséquence, pour le moment, la gestion sera possible en couvrant le prix de l'électricité et de l'eau au moyen d'une partie de ces coûts de gestion, mais la révision des redevances d'utilisation dans une perspective au-delà de 5 ans, et les concertations avec les utilisateurs au sujet des augmentations ont commencé.

L'augmentation du prix unitaire de vente de la glace à partir de février 2006 en fait partie, et ce prix qui était jusqu'ici de 2.000 FG les 37kg a augmenté en février jusqu'à 3.000 FG les 37kg (toutefois, même après l'augmentation, le prix unitaire de la glace est inférieur à son coût).

D'un autre côté, après l'aménagement et l'extension du Port de pêche, des gestionnaires techniques supplémentaires seront nécessaires en raison de l'extension des installations de fabrique de glace et de chambre froide, et de l'accroissement des fonction de vente du poisson frais. Ceci sera couvert avec les 3 nouvelles personnes en supplément de l'effectif actuel fort de 47 personnes, et les préparatifs sont faits au niveau des frais de maintenance et de gestion pour la disponibilité de techniciens contractuels.

**Tableau 2-23 Port de pêche artisanale de Boulbinet : frais d'exploitation, d'entretien et de gestion
après la fourniture**

(unié:FG)

	2009	Base de calcul
Recettes (A)		
Vente de glace	482.432.432	(Nouvelle fabrique de glace: 9,2 tonnes + fabrique de glace existante: 7,8 tonnes)/jour × 350 jours × 3.000FG/ 37kg
Recettes menuiserie	334.800	31.000FG/mois × 12 × (90%)
Recettes location boxes	5.760.000	15.000/mois × 48 boxes × 12 × (2/3)
Recettes entrepôt frigorifique	24.000.000	1.000.000FG/mois × 12 × 2 chambres
Recettes atelier mécanique	480.000	40.000FG/mois × 12
Recettes hangars de fumage	4.410.000	200FG/jour × 126 fumoirs × 350 jours × (1/2)
Recettes redevance d'utilisation du Port pour le débarquement	7.656.000	500FG/jour × 58 barques × 330 jours × (4/5)
Recettes ponton	6.475.000	1.000FG/jour × 37 barques × 350 jours × (1/2)
Recettes zone de manutention	18.550.000	1.500FG/jour × 53 barques × 350 jours × (2/3)
Recettes hall de vente de poisson frais	4.410.000	300FG × 70 magasins × 0,9 × 350 jours × (2/3)
Recettes toilettes publiques	51.840.000	100FG × 1.600 personnes/ jour × 360 jours × (90%)
Recettes bâtiments pour les activités connexes	15.120.000	1.000 × 108 magasins × 0,8 × 350 jours × (1/2)
Total (A)	621.468.232	
Dépenses (B)		
Essence des Véhicules	52.680.000	4.390.000FG/mois × 12
Salaires et Primes	45.000.000	3.750.000FG/36 personnes · mois × 12
Frais d'électricité	504.586.344	Nouvelle fabrique de glace/nouvelle chambre froide: 52,14KW × 22h × 350 jours × 492FG/kwh = 197.527.176FG Hors fabrique de glace: environ 50.000kwh × 492FG/kwh = 24.600.000FG Consommation des équipements existants: 574.104kwh × 492FG/kwh = 282.459.168FG
Frais d'eau courante	100.205.000	Volume nouvellement nécessaire: (18,6 × 350 + 22,0 × 360)jours × 3.500FG/m ³ = 50.505.000FG Consommation actuelle: 50m ³ × 0,8 × 1/2 × (350 + 360)jours × 3.500FG = F49.700.000FG
Frais de communication	5.160.000	430.000FG/mois × 12
(Frais d'entretien des Installations)	—	
•Frais d'entretien des Installations	10.000.000	Annuel
•Frais d'entretien de Véhicules	4.800.000	400.000FG/mois × 12
•Frais de réparation	18.000.000	Annuel
•Fosses septiques	8.000.000	2.000.000FG/an × 4 fosses
Achat de matériels et fournitures de Bureau	6.000.000	500.000FG/mois × 12
Achat fournitures Informatique	2.520.000	210.000FG/mois × 12
Carburant du groupe électrogène	6.840.000	570.000FG/mois × 12
(Frais des articles imprévus)	—	
•Frais des articles imprévus	10.000.000	Annuel
•Fourniture du réfrigérant	8.000.000	Annuel
Assurances	5.000.000	
Frais de réception	2.400.000	200.000FG/mois × 12
Frais de transit	840.000	70.000FG/mois × 12
Union Nationale des Pêcheurs	4.200.000	350.000FG/mois × 12
CDD	300.000	25.000FG/mois × 12
Autres (traitement d'ordures, etc.)	2.400.000	200.000FG/mois × 12
Total (B)	796.931.344	
Résultat (A)-(B)	-175.463.112	

Note 1) Dans la colonne de fondement de calcul, le chiffre de la formule entre parenthèses représente la proportion de répartition entre les autorités de port de pêche et UNPAG (Union Nationale des Pêcheurs Artisanaux en Guinée)

Note 2) Etant donné que le prix unitaire de la vente de glace ainsi que les frais d'utilisation des installations représentent le prix unitaire de l'année 2006, la partie de dépenses aussi est représentée à base du résultat des dépenses de la même année

2-6 Points à prendre en compte pour l'exécution du Projet faisant l'objet de la Coopération

La Guinée devra promptement prendre les mesures concernant les points ci-dessous après la signature de l'Echange de Notes, afin qu'elle puisse exécuter sans problèmes le Projet faisant l'objet de la Coopération.

(1) Mesures de mitigation de l'impact sur les conditions sociale et environnementales

Le Ministère de l'environnement de la Guinée a approuvé officiellement ce Projet par « Avis sur le rapport final de l'Etude de l'impact sur l'environnement (EIA) du Projet » dans une lettre adressée au Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture en date du 14 mars 2006, et lui a aussi recommandé de prendre des mesures de mitigation dans les « Grandes lignes pour la mitigation de l'impact environnemental et social » émises en même temps que l'Avis.

En conséquence, des mesures de mitigation de l'impact devront être prises aussi bien au cours des travaux de construction qu'à l'étape de l'exploitation-gestion.

(2) Déplacement temporaire des utilisateurs des installations portuaires et travaux de démolition des biens privés

Le déplacement temporaire pendant des travaux et la démolition des biens privés, qui concernent quelque 3.400 personnes, dont 2.000 pêcheurs environ, sera prévu par le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture pour être achevés avant la publication officielle de l'appel d'offres. Le suivi sera effectué parallèlement pour que le déplacement et la démolition soient terminés dans les délais.

(3) Fonctionnement de la fabrique de glace existante pendant des travaux

Conformément à la demande de la partie guinéenne, la fabrique de glace existante fonctionnera même pendant des travaux. La sortie de la glace sera effectuée sous la responsabilité guinéenne, cependant l'entrepreneur des travaux devra tenir le plus grand compte de la sécurité.

(4) Période de la saison des pluies et mise au rendement des travaux

De juin à septembre, c'est la saison des pluies avec ses pluies torrentielles, et des précipitations de 3.250mm en moyenne et 4.477mm au maximum pendant ces quatre mois. Etant donné que les travaux de génie civil de la phase I échappent à la saison des pluies, la mise au rendement des travaux sera exigée. Comme les travaux de construction de la phase II seront effectués en continu même pendant la saison des pluies, la gestion de la sécurité devra être assurée totalement pendant les travaux.

Chapitre 3 Examen de la pertinence du Projet

Chapitre 3 Examen de la pertinence du Projet

3-1 Efficacité du Projet

Le pourcentage du secteur halieutique n'est jamais élevé par rapport au PIB en Guinée. Bien qu'elle possède le plus grand plateau continental d'Afrique de l'ouest et que le secteur halieutique jouisse de bonnes pêcheries à potentiel de développement élevé, il ne peut pas se détacher de techniques pré-modernes dues à la pêche artisanale, ce qui constitue un des grands facteurs de la basse productivité.

Le gouvernement guinéen promeut des mesures conformément au plan du développement à moyen terme, à savoir «stabilisation de la fourniture de produits alimentaires» par les ressources halieutiques (protéines animales), «obtention des devises» en continu, «création d'emplois et son extension» dans le domaine de la pêche. Surtout, il donne une haute priorité à la promotion de la pêche de la petite envergure (artisanale) et est passé à des mesures de faveur directes comme l'aménagement de débarcadères, la fourniture d'engins de pêche et de moteurs hors-bord pour la pêche artisanale.

La capitale, Conakry, compte sept ports de pêche artisanale et débarcadères. Le Port de pêche artisanale de Boulbinet, site du Projet, aménagé dans le cadre de la coopération financière non-remboursable du Japon, possède le seul ponton de débarquement du pays pour la pêche artisanale, et aussi le seul port de débarquement désigné pour les poissons frais destinés à l'exportation vers l'UE, ce qui fait augmenter les utilisateurs de ces installations tels que barques de pêche, pêcheurs, mareyeuses, détaillants et fumeuses. Il en a résulté que le nombre d'embarcations de pêche a été multiplié par 2,3 par rapport à la dimension du concept initial de construction, et que la quantité de poissons débarqués a doublé. Les utilisateurs de ces installations ainsi que les consommateurs ont aussi augmenté et ce Port est arrivé à avoir une fonction du marché aux poissons frais. Il ne peut pas non seulement répondre à l'augmentation de la quantité des poissons débarqués, mais l'encombrement de l'intérieur du Port empêche l'opération hygiénique, efficace et sécurisée pour le débarquement des poissons.

Le Projet, qui sera réalisé sur la base de tels contexte et problèmes assurera les améliorations indiquées dans le tableau 3-1, conformément au plan de développement de la pêche mentionné ci-dessus, les effets indiqués dans le tableau 3-2.

Tableau 3-1 Comparaison entre la situation actuelle et l'après- Projet

[Comparaison de la dimension des installations · équipements]

Désignation	Situation actuelle	Concept de base
Terrain remblayé	(surface totale du site 14.253m ²)	surface totale du site 19.173m ² (terrain existant 14.253m ² + remblayé 3.880m ² + site devant la porte 1.040m ²)
Aménagement par l'augmentation des protections du ponton existant	3 postes d'accostage des embarcations de pêche (ponton incliné, sur le côté il n'y a pas d'équipement d'attachement des embarcations)	Total : 7 postes d'accostage (4 postes d'accostage sur le ponton horizontal à construire à côté du ponton existant / extrémité longueur 50m - largeur 5m, route d'accès 45 m-5 m)
Slipway (appartenance au terrain remblayé)	-----	1 slipway (longueur 25m-largeur 15m, différence entre le haut et le bas 2,5m (pente env. 1/10) du côté de la mer du terrain remblayé, utilisé pour monter et descendre les embarcations et réservé aux contacts avec la mer)
Creusement du point d'ancrage réservé à des travaux	-----	Excavation 90m ³ (zone maritime pour manipulation des embarcations destinée au ponton à agrandir)
Fabrique de glace	Fabrication de glace 10 tonnes/jour, installations de la fabrication et conservation de glace de 10 tonnes (actuellement la capacité de fourniture 44% par rapport aux besoins)	Augmentation de la capacité : fabrication de glace 10 tonnes/jour, et conservation de 10 tonnes de glace (installer par agrandissement et aménagement du plancher de la zone de manutention existante, surface concernée de 288m ²) Y compris la capacité existante, total : 20 tonnes/jour, conservation 20 tonnes
Chambre froide	Chambre froide à capacité de conservation de 2 tonnes (chambre existante remplie de poissons des mareyeurs, besoin d'espace pour la conservation des poissons des pêcheurs)	Chambre froide à capacité de conservation de 2 tonnes Y compris la chambre existante, total : 4 tonnes
Hangars de fumage	Fumoirs existants autorisés : 52 fumoirs Fumoirs non autorisés de fabrication privée: 70 à peu près Problème d'hygiène Manque de fumoirs	2 hangars (74 nouveaux fumoirs autorisés, 328m ² /hangar) y compris les hangars existants, total : 126 fumoirs autorisés Construction d'abri à bois et bâtiment de prétraitement de poisson frais
Boxes pour les intrants de pêche	Existant : 1 box de 24 pièces. (insuffisant par rapport au nombre des pêcheurs)	1 nouveau box à construire (180m ²) 24 pièces Y compris existants, total : 52 pièces
Bâtiments pour les activités connexes	116 boutiques provisoires de fabrication privées, possession privée, baraques alignées	Nouveaux bâtiments (1.008m ²) Division dans 6 bâtiments concernés, total : 108 boutiques
Toilettes publiques	2 douches, 4 toilettes sans distinction homme et femme) existants Manque en nombre absolu de douches et de toilettes, et délabrement	2 bâtiments des toilettes à construire à nouveau (97,4m ²), 6 cabines de toilettes par sexe, 2 cabines de douche Y compris l'existant, total : 10 cabines de douche, 16 cabines des toilettes
Hall de vente de poisson frais	70 détaillants des poissons frais vendent sur le chemin et sur la zone de manutention Pas de bâtiment	Nouveau hall à construire (594m ²) Construction de 70 nouveaux stands de vente

Désignation	Situation actuelle	Concept de base
Espace de réparation des filets et embarcations de pêche	Pas d'espace de réparation, mais ça se fait en plein air du côté nord du bâtiment administratif du Port de pêche existant	Espace de réparation des filets (à peu près 1.400m ²) Espace de réparation des embarcations (à peu près 860m ²)
Installations de traitement des eaux usées	Traitement et purification des usées issues uniquement du bâtiment administratif du Port de pêche existant	4 nouvelles fosses septiques à construire pour traiter des eaux usées issues du hall de vente de poisson frais, du bâtiment de prétraitement de poisson frais et des toilettes publiques
Autres installations	-----	Installation d'un nouveau réservoir de stockage d'eau de 50 tonnes, installation de 2 nouveaux dépôts d'ordures
Travaux extérieurs	-----	Pavage à l'intérieur du Port de pêche où les établissements existent (1.437m ²) Pavage devant la porte (1.040m ²)

[Comparaison des fonctions et capacités]

Désignation	Situation actuelle	Concept de base
Attente au poste de débarquement au moment de pic	45-50 min. en moyenne	10 min. en moyenne
Volume de débarquement	16,1 tonnes/jour	17,6 tonnes /jour
Production de produits fumés	2 tonnes/jour	2,4 tonnes/jour
Quantité de barques de pêche à fournir en glace	44%	90%

Tableau 3-2 Effets après la réalisation du Projet

1. Effets directs
(1) Amélioration des installations de débarquement Le rajout du ponton horizontal permettra le débarquement plus efficace et sécurisé des embarcations de poissons démersaux frais en créant des postes d'accostage passant de 3 à 7 points au moment d'affluence maximale. L'attente de débarquement sera réduite au 1/5 ^e , 10 minutes en moyenne.
(2) Effets de l'aménagement de la fabrique de glace et de la chambre froide ① La capacité des équipements de production de glace (10 tonnes par jour) et de réfrigération (réserve de 2 tonnes, -10°) sera doublée, ce qui permettra un taux de fourniture de glace aux embarcations d'environ 90% au lieu des 44% environ actuels. L'augmentation de capacité de réfrigération laisse espérer la baisse des pertes de poissons après capture et l'augmentation de la plus-value. ② Le temps d'attente de production de glace et le nombre de jours de repos forcé de pêche des embarcations diminueront, ainsi l'efficacité des sorties en mer augmentera. Les embarcations pêchant les poissons frais destinés à l'exportation, les embarcations de filet maillant de fond et les embarcations de poissons démersaux comme poisson-chat sortiront 6 fois de plus par an (environ 36 jours) et le débarquement total du Port augmentera de 1,5 tonne par jour, soit de 3 tonnes en moyenne par an par embarcation.
(3) Effets d'aménagement des installations terrestres du Port de pêche ① La création d'un nouveau hall de vente permettra la vente au détail plus efficace et plus hygiénique des poissons frais. Cela évitera également la perte et la baisse de qualité lors de la vente et de l'expédition des produits. ② Le remplacement des anciens fumoirs par 74 neufs plus performants permettra une augmentation de production plus efficace et plus hygiénique concernant les produits fumés. Environ 20% d'augmentation sont escomptés.

③ Après la démolition des boutiques privées de vente au détail, les points de vente seront rassemblés dans les nouveaux bâtiments. Ainsi la vente au détail d'articles de pêche, d'équipements d'embarcations, de provisions, de pièces détachées et d'articles divers deviendra possible sans influence des intempéries. Cela contribuera également à la diminution des encombrements et à la réutilisation plus efficace des terrains.
(4) L'agrandissement et l'aménagement des installations ci-dessus permettront la diminution du temps de distribution et de négociation des produits et la diminution des coûts tout en évitant les encombrements dans le Port.
2. Effets indirects
① Avec l'agrandissement et l'aménagement du Port, la distribution de poissons frais et de produits fumés à l'intérieur et à l'extérieur du pays augmentera.
② Le revenu des milieux de la pêche augmentera avec la promotion de la distribution.

3-2 Problèmes et propositions

Nous proposons non seulement au Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, organe responsable, mais aussi à la DGPPAB, aux organisations d'utilisateurs et coopératives de procéder à la gestion et à l'exploitation en faisant l'attention aux points cités ci-dessous, de sorte que les installations du Port de pêche artisanale de Boulbinet soient utilisées de manière efficace après l'achèvement des travaux et la livraison des installations du Projet.

(1) Prix unitaire de vente, droits d'utilisation convenables et exploitation, maintenance et gestion

Comme déjà mentionné dans le paragraphe des frais d'exploitation, de maintenance et de gestion, la hausse de la redevance électrique et de l'eau exerce une grande influence sur les recettes et dépenses après la livraison. Selon le calcul à titre d'essai, elle correspond à peu près à la recette de la vente et aux trois quarts des dépenses. Pendant 5 ans après la livraison, étant donnée que le budget spécial à titre des frais d'exploitation du Projet sera approuvé (10% du montant de l'aide financière des bailleurs de fonds étrangers divisés sur 5 ans), elle aura peu d'influence dans l'immédiat. Mais le montant issu de la vente de glace qui correspond à environ 75% des recettes est actuellement inférieur au prix du revient, ce qui est un grand problème.

Même s'il n'y a pas de privatisation, afin que ce Port de pêche puisse se développer dans l'avenir comme entreprise indépendante, il faudra réviser le prix unitaire de la glace et les droits d'utilisation, et négocier sérieusement ces prix avec l'UNPAG et le CDD (Comité de Développement du Débarcadère). Actuellement, le prix unitaire de la glace est défini inférieur au prix de revient par les autorités en tant que mesure de soutien à l'égard des pêcheurs, mais à long terme, il faudra le réviser et convenir de déterminer le prix unitaire adéquat dans les 5 ans.

(2) Révision et observation du «règlement intérieur» pour l'utilisation du Port de pêche et «la convention de mise en exploitation des infrastructures»

«Le règlement intérieur» convenu entre le Ministère, la DGPPAB et les organisations d'utilisateurs concernant l'utilisation du Port, ainsi que «la convention de mise en exploitation des infrastructures du Port de pêche artisanal de Boulbinet» stipulé pour le règlement d'utilisation et la méthode d'utilisation

doivent être révisés. Parce que le prix unitaire de la glace et le règlement de droits d'utilisation sont basés dessus, les magasins provisoires privés, les baraques et les fumoirs alignées et l'entrée des personnes étrangères au Port dans la zone de gestion provoquent des encombrements à l'intérieur du Port, que l'éparpillement des ordures et les excréments en dehors des toilettes causent les mauvaises conditions hygiéniques. Après la livraison, il est nécessaire que ledit règlement intérieur et ladite convention soient rectifiés et observés pour qu'on puisse en continu prendre des mesures de mitigation de la pollution et pour l'environnement.

(3) Prise de conscience approfondie de la fonction du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture

La DGPPAB est responsable de l'exploitation, la maintenance et la gestion quotidiennes conformément au règlement intérieur et à la convention relatifs à l'utilisation du Port de pêche, mais il faut reconfirmer que le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture prendra l'entière responsabilité finale de la gestion et du contrôle de sorte que l'exploitation, la maintenance et la gestion quotidiennes soient bien effectuées.

Le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture doit prendre pleinement conscience de sa fonction de responsable de la promotion de la pêche artisanale, ne pas confier totalement l'exploitation, la maintenance et la gestion à la DGPPAB, pour résoudre des problèmes divers comme les doutes sur la comptabilité dans le passé, l'absence de transparence dans les méthodes de ravitaillement en pièces de rechange d'importation et la faible connaissance du plan de développement en amont au sein du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture.

Il faut bien déterminer et pratiquer le système de gestion et la méthode de gestion concrète du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture.

(4) Avantages et désavantages de la polarisation sur le Port de pêche artisanale de Boulbinet

Ceci n'est pas une question en relation directe avec la gestion et l'exploitation, mais il n'est pas souhaitable que tout soit actuellement concentré au Port de pêche artisanale de Boulbinet dans la capitale de Conakry. Ce Port est supérieur aux autres ports concernant les conditions naturelles, les équipements d'infrastructure aux environs, de plus, il possède un ponton de débarquement et est reconnu comme port de débarquement pour les poissons frais destinés à l'UE, ce qui fait l'admiration des pêcheurs et des utilisateurs. Mais ce Port a aussi des limites de terrain, de fonctions et d'équipements, et le rassemblement des gens n'est pas toujours un avantage. D'autre part, la ville commence à s'agrandir et la population à se déplacer vers la banlieue, et il est devenu nécessaire de partager les risques et les fonctions entre le Port de pêche de Boulbinet et d'autres ports majeurs de pêche de Conakry.

Appendices

1. Membres de la mission

1-1 L'étude du Concept de Base

M. SHIBUSAWA Takao	Chef de mission	Département de la Gestion de la Coopération Financière Non-Remboursable, Agence Japonaise de Coopération Internationale
M. SHIRASE Hayato	Conseiller technique	Bureau de la Coopération des Pêches, Division Internationale, Département de la Gestion des Ressources Halieutiques, Agence des Pêches, Ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche
M. NAGASAWA Naoki	Gestion du Projet	Département de la Gestion de la Coopération Financière Non-Remboursable, Agence Japonaise de Coopération Internationale
M. KOYANAGI Yasunari	Chef du Consultant / plan d'exploitation de la pêche / considérations socio-environnementales	ICONS INTERNATIONAL COOPERATION Inc.
M. YOKOGAWA Masahiro	Plan de génie civil et d'installations / étude des conditions naturelles	ICONS INTERNATIONAL COOPERATION Inc.
M. MOTOKI Kaname	Plan d'architecture	ICONS INTERNATIONAL COOPERATION Inc.
M. NAKAJIMA Yasuo	Plan d'exécution / estimation des coûts	ICONS INTERNATIONAL COOPERATION Inc.
M. ISHII Masakazu	Plan des équipements / plan de fourniture / estimation des coûts	ICONS INTERNATIONAL COOPERATION Inc.
M. HASHIZUME Masahiko	Interprète japonais-français	ICONS INTERNATIONAL COOPERATION Inc.

1-2 Explication du projet du rapport abrégé de l'étude du concept de base

M. SHIMIZU Tsutomu	Chef de mission	Département de la Gestion de la Coopération Financière Non-Remboursable, Agence Japonaise de Coopération Internationale
M. KOYANAGI Yasunari	Chef du Consultant / plan d'exploitation de la pêche / considérations socio-environnementales	ICONS INTERNATIONAL COOPERATION Inc.
M. YOKOGAWA Masahiro	Plan de génie civil et d'installations / étude des conditions naturelles	ICONS INTERNATIONAL COOPERATION Inc.
M. HIGASHIJIMA Wakao	Interprète japonais-français	ICONS INTERNATIONAL COOPERATION Inc.

2. Calendrier d'exécution de l'étude

2-1 L'étude du concept de Base

No	Mois et jour	Jour de la semaine	Programme	
			Membres des officiels	Membres du Consultant
1	25 fev	sam		Narita → Paris (a,b,c,d,e,f)
2	26 fev	dim		Paris → Conakry (a,c,d,f) Paris → Dakar (b,e)
3	27 fev	lun		Visites de courtoisie à l'Ambassade du Japon en Guinée et aux ministères concernés, visite du Port de pêche artisanale de Boulbinet (PPAB) (a,c,d,f) Discussions avec le sous-contractant de l'étude des conditions naturelles (b,e)
4	28 fev	mar		Discussions avec le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture (MPA) (a,f) Explications et discussions du Rapport de commencement/questionnaire avec les ministères concernés (c,d) Discussions avec le sous-contractant, Dakar → Conakry (b,e)
5	1 mars	mer		Discussions avec le MPA (a,f) Etude du Port de pêche artisanale de Boulbinet (a,b,c,d,e,f)
6	2 mars	jeu		Discussions avec le MPA, contrat avec le sous-contractant, explications du Rapport de commencement (a,f) Etude du site (a,b,c,d,e,f)
7	3 mars	ven		Visites de courtoisie au Ministère d'Environnement (ME), discussion avec le chef du PPAB (a,f) Etude du site (a,b,c,d,e,f)
8	4 mars	sam		Etude du site (a,b,c,d,e,f)
9	5 mars	dim		Etude du site (a,b,c,d,e,f)
10	6 mars	lun		Discussions avec le MPA, discussions avec le sous-contractant (a,b,c,d,e,f)
11	7 mars	mar	Narita → Paris (②③)	Discussions avec le MPA, étude du site, discussion avec le ME (a,b,c,d,e,f)
12	8 mars	mer	Paris → Conakry (②③)	Discussions avec le MPA, discussion avec le PPAB (a,b,c,d,e,f)
13	9 mars	jeu	Visites de courtoisie à l'Ambassade du Japon en Guinée, au MPA, au Ministère de la Coopération et au Ministère des Finances (②③,a,f)	
			Narita → Paris (①)	Etude du site (b,c,d,e)
14	10 mars	ven	Discussions avec les ministères concernés, visites de courtoisie au ME, discussion avec le PPAB (②③,a,f)	
			Paris → Conakry (①)	Etude du site (b,c,d,e)
15	11 mars	sam	Etude du site (5 ports de pêche dans la ville)	
16	12 mars	dim	Arrangement des documents Discussions internes	

No	Mois et jour	Jour de la semaine	Programme	
			Membres des officiels	Membres du Consultants
17	13 mars	lun	Discussion avec le MPA (①②③,a,f)	Etude du site (b,c,d,e) Discussions internes (a,b,c,d,e,f)
18	14 mars	mar	Discussions sur l'ébauche du procès-verbal avec le MPA (①②③)	Discussions avec le sous-contractant, discussions sur l'ébauche du procès-verbal avec le MPA (a,b,f) Etude du site (b,c,d,e)
19	15 mars	mer	Discussions internes (l'ébauche du procès-verbal), discussions sur l'ébauche du procès-verbal (①②③a,b,c,d,e,f) Discussions sur l'ébauche du procès-verbal avec le MPA (①②③,a,f)	Etude du site (b,c,d,e)
20	16 mars	jeu	Signature du procès-verbal, rapport à l'Ambassade, Conakry → Dakar (①②③)	Discussion (a,b,c,d,e,f) Discussions avec le MPA, signature du procès-verbal au Ministère de la Coopération, rapport à l'Ambassade (a,f) Etude du site (b,c,d,e)
21	17 mars	ven	Rapport au Bureau de la JICA au Sénégal, Dakar → (①②③)	Discussions avec le MPA (a,b,f) Rassemblement et arrangement des documents, Conakry → (c,d,e)
22	18 mars	sam	→ Paris → (①②③)	Arrangement des documents, discussions avec le sous-contractant, discussions sur le résultat (a,b,f) → Paris → (c,d,e)
23	19 mars	dim	→ Narita (①②③)	Etude du marché de Kenien (a,b,f) → Narita (c,d,e)
24	20 mars	lun		Discussions avec le MPA, visite au bureau municipal de Kaloum, discussions avec le PPAB, discussions avec le sous-contractant (a,b,f)
25	21 mars	mar		Discussions avec le MPA (a,b,f)
26	22 mars	mer		Discussions avec le sous-contractant, rapport à l'Ambassade, Conakry → Dakar (a,b) Discussions avec le sous-contractant, rapport à l'Ambassade, Conakry → (f)
27	23 mars	jeu		Rapport au Bureau de la JICA au Sénégal, Dakar → (a,b) → Paris → (f)
28	24 mars	ven		→ Paris → (a,b) → Narita (f)
29	25 mars	sam		Narita (a,b)

① Chef de mission, ② Conseiller technique, ③ Gestion du Projet

a. Chef du Consultant/plan d'exploitation de la pêche/considérations socio-environnementales, b. Plan de génie civil et d'installations/étude des conditions naturelles, c. Plan d'architecture, d. Plan d'exécution/estimation des coûts, e. Plan des équipements/plan de fourniture/estimation des coûts, f. Interprète japonais-français

2-2 Explication du Rapport abrégé de l'étude du concept de base

No	Mois et jour	Jour de la semaine	Programme	
			Membres des officiels	Membres du Consultant
1	20 août	dim	Narita → Paris	
2	21 août	lun	Paris → Dakar → Conakry Discussions sur le programme de la mission (MPA)	
3	22 août	mar	Visites de courtoisie (Ambassade du Japon, Ministère de la Coopération, ME) Explication du Rapport abrégé de l'étude du concept de base (MPA)	
4	23 août	mer	Explication du Rapport abrégé de l'étude du concept de base, discussions sur le procès-verbal (MPA)	
5	24 août	jeu	Discussions et signature du procès-verbal (MPA, Ministère de la Coopération) Rapport du résultat de l'étude (Ambassade du Japon)	
			Conakry → Dakar	
6	25 août	ven	Rapport au Bureau de la JICA au Sénégal Dakar →	Etude supplémentaire (MPA) Explication et discussions sur les détails des installations
7	26 août	sam	→ Paris Paris →	Etude du site temporel (Téminétaye, Bonfi) Procédure du contrat avec le sous-contractant de l'étude des conditions naturelles
8	27 août	dim	→ Narita	Etude du site (Boulbinet, Téminétaye) Discussions internes
9	28 août	lun		Discussions avec le PPAB (plan de gestion et d'entretien)
10	29 août	mar		Discussions sur la désignation du port de débarquement pour l'EU (MPA, Direction générale de l'assurance qualité, Direction nationale de la pêche maritime) Conakry →
11	30 août	mer		→ Paris Paris →
12	31 août	jeu		→ Narita

① Chef de mission / Gestion du Projet

a. Chef du Consultant/plan d'exploitation de la pêche/considérations socio-environnementales, b. Plan de génie civil et d'installations/étude des conditions naturelles, f. Interprète japonais-français

3. Liste de personnes rencontrées

Titre	Nom et prénom
Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture	
Ministre	M. Ibrahima Sory Touré
Secrétaire Général	M. Famoudou MAGASSOUBA
Chef de Cabinet	M. Amadou Teliwel DIALLO
Chef de Cabinet Adjoint	M. Mamadou TRAORE
Direction Nationale de la Pêche Maritime / Directeur	M. Ibrahima Sory SYLLA
Conseiller Technique	M. Abdourahmane KABA
Conseiller Économie	M. Mamadi KEITA
Conseiller Juridique	Mme. KEITA Fatoumata KONATE
Direction Nationale de l'Observatoire National des Pêches	Mme. BARRY Mamayawa SANDOUNO
Chargé de mission	M. Nanadiy Saliou BALDE
Expert JICA Counterpart Assistant Technique Chef de la Coopération Japonaise	M. Sékou Touré
D.A.A.F	M. Bangoura Karamoko Souleymane
Direction Général Assurance Qualité des Produits Halieutiques Chef Division Inspection et Réglementation	M. Fodé Sékou SYLLA
Direction Général Assurance Qualité des Produits Halieutiques Ingénieur / Directrice Général Adjointe	Mme. Aribo M'mah SAVANE
Chef de Section Suivi et Evaluation	M. Bah ABDOURAHIM
Directeur Général Adjoint	M. Mody Hady DIALLO
Direction Nationale de la Pêche Continentale et de l'aquaculture	Mme. SANGARE Aïssatou BAH
Division des affaires administratives et financières	M. Soukeymane BANGOURA
Ministere de la Coopération	
Ambassadeur	M. Sékouba BANGOURA
Magistrat / Secrétaire Général	M. Mohamad Cisse
Chef de Coopération	Mme. Dienqbou Saifon Diallo
Section Asie	Mme. Turpin Pauline M.r
Ministere de l'Environnement	
Ministre (BD)	M. Cheick Abdel Kader Sangaré
Ministre (DBD)	M. Mamoudou Keita
Secrétaire Général	Mme. Kadiatou Ndiaye
Ville de Conakry Commune de Kaloum Secrétaire Générale	Mme. Mariama Sylla

Titre	Nom et prénom
Port de Pêche Artisanale de Boulbinet (DGPPAB)	
Directeur Général	M. Fodé Aly Camaera
Directeur Général Adjoint	M. Ibrahima Molota CAMARA
Chef de Service Techniques	M. Amadou CAMARA
S.A.F	Mme. Sylla Fatoumata Cissé
Personnel	M. Mamadou Alpha SOW
	M. Abdoul Karim BARRY
	M. Abrahima Sory DIALLO
	M. Fobely BOUROUNE
	M. Sock HASSIMOY
Port de Pêche Artisanale de Boulbinet	
Président de l'Union Nationale des Pêcheurs Artisans de Guinée	M. Issiaga DAFPE
President du CDD	M. Aboubacar CAMARA
Port de Pêche Artisanale de Témenétaye	
Chef de Port	M. Ibrahima BANGOURA
Directeur Technique	M. Canara YOUSOUF
Port de Pêche Artisanale de Landreah	
Chef de Port	M. Abdoul Karim CAMARA
Chef de Port Adjoint	M. Mohamed Lamine KABA
President de CDD	M. Abouba Car SOUMAH
Port de Pêche Artisanale de Dixinn	
President de CDD	M. Abdoul KENEDEN
Port de Pêche Artisanale de Bonfi	
Directeur Technique	M. Conté LAMINE
President de CDD	M. Amara CONTE
Port de Pêche Artisanale de Kaporo	
Chef de Port / President de CDD	M. Maroufa SOUMAH
Programme SFP ACP/OCT	
Amélioration de l'état sanitaire des produits de la pêche en Guinée, Mauritanie, Sénégal	M. Gilles van de WALLE
Ambassade du Japon	
Ambassadeur du Japon	M. Rinzo KATAOKA
Conseiller	M. Shoji OTAKE
Chargé de la Coopération Economique	M. Tomofumi TANIGUCHI
Agence Japonaise de Coopération Internationale	
Bureau de la JICA au Sénégal	
Chef de Bureau (BD)	M. Kiyofumi KONISHI
Chef de Bureau (DBD)	M. Takemichi SHIRAI
Adjoint au Représentant Résident	M. Motoharu WAKABAYASHI
JICA Expert	
Expert Régional en Pêche (Dakar)	M. Iwao ONO
Expert de la JICA Conseiller Technique (Guniée)	M. Tadashi MURAI